

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 31 MARS 2021

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des collectivités territoriales)

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, Mme Catherine LONDADJIM, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, Mme Audrey SAULGRAIN.

Absents excusés : M. Claude COUTON pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT
M. Jean-Marc DUSSEaux pouvoir à Mme Lydie DUCHON
M. Ahmed BELKACEM pouvoir à Mme Anne BARRÉ
Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE
M. Matthieu MIRLEAU pouvoir à Mme Marie LITWINOWICZ

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

OUVERTURE DE LA SEANCE A 20 HEURES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

réuni à distance en visioconférence dans le cadre des règles de fonctionnement liées à ce nouveau format de réunion établies suivant la délibération n° 2021/02/1 bis adoptée le 2 février 2021, en application de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, modifiée par la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire (article 6, V), avec retransmission en direct sur Internet et visionnage restant possible après coup,

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Après avoir désigné M. Vladimir BOIRE comme secrétaire de séance. |
|---|

En application de l'article 6 II de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée, **procède** au scrutin public organisé par appel du Maire, pour la désignation du secrétaire de séance avec les résultats suivants :

- **ont voté pour** : Mme le Maire, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE, M. Claude COUTON (pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT), M. Joseph SAMAMA, M. Jean-Marc DUSSEaux (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM (pouvoir à Mme Anne BARRÉ), Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Gaëlle du MESNIL (pouvoir à M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE), Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella

LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, Mme Catherine LONDADJIM, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, M. Matthieu MIRLEAU (pouvoir à Mme Marie LITWINOWICZ), Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, Mme Audrey SAULGRAIN, **soit 33 voix pour. Adoption à l'unanimité.**

• **Entend** Mme le Maire indiquer que six questions orales ont été transmises par le groupe des élus « Saint-Cyr-l'École en commun » (questions de Mme Catherine LONDADJIM, de Mme Marie LITWINOWICZ, de M. Mehdi BELKACEM, de M. Christophe CAPRONI, de Mme Lydie DULONGPONT, de Mme Catherine LONDADJIM), préciser qu'elles seront lues à la fin de la séance et que les réponses y seront apportées ensuite.

• **Entend** Mme le Maire informer le Conseil municipal d'une erreur matérielle figurant dans la délibération n° 2020/12/17 du 9 décembre 2020 – Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement au Budget Primitif 2021, relevée par la Préfecture des Yvelines qui demande d'exclure des calculs : les restes à réaliser (RAR), le report D001, ainsi que les dépenses imprévues et qu'il conviendra d'annuler et de remplacer la délibération pour erreur matérielle et d'apporter les corrections sur les documents. De ce fait les tableaux figurant sur cette délibération ont été modifiés, comme demandé par la Préfecture des Yvelines et seront envoyés par e-mail aux élus.

• Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 février 2021.

En application de l'article 6 II de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée, **procède** au scrutin public organisé par appel du Maire pour l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 février 2021, avec les résultats suivants :

- **ont voté pour** : Mme le Maire, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE, M. Claude COUTON (pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT), M. Joseph SAMAMA, M. Jean-Marc DUSSEAUX (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM (pouvoir à Mme Anne BARRÉ), Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Gaëlle du MESNIL (pouvoir à M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE), Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, Mme Catherine LONDADJIM, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, M. Matthieu MIRLEAU (pouvoir à Mme Marie LITWINOWICZ), Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, Mme Audrey SAULGRAIN, **soit 33 voix pour. Adoption à l'unanimité.**

• **Réf : 2021/03-2/1**

OBJET : Aménagement des modalités de concertation de la procédure de révision du Règlement Local de Publicité en raison de la crise sanitaire.

Article 1 : Sur les amendements n° 1 et n° 2 des élus du groupe « Saint-Cyr-l'École en commun », en application de l'article 6 II de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée, **procède** au scrutin public organisé par appel du Maire, avec les résultats indiqués ci-dessous :

1) proposition d'amendement n° 1 :

- **ont voté pour** : Mme Catherine LONDADJIM, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, M. Matthieu MIRLEAU (pouvoir à Mme Marie LITWINOWICZ), Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, **soit 7 voix pour,**

- **ont voté contre** : Mme le Maire, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE, M. Claude COUTON (pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT), M. Joseph SAMAMA, M. Jean-Marc DUSSEAUX (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM (pouvoir à Mme Anne BARRÉ), Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Gaëlle du MESNIL (pouvoir à M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE), Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, Mme Audrey SAULGRAIN, **soit 26 voix contre.**

2) proposition d'amendement n° 2 :

- **ont voté pour** : Mme Catherine LONDADJIM, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, M. Matthieu MIRLEAU (pouvoir à Mme Marie LITWINOWICZ), Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, **soit 7 voix pour**,

- **ont voté contre** : Mme le Maire, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE, M. Claude COUTON (pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT), M. Joseph SAMAMA, M. Jean-Marc DUSSEAUX (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSSELIN, M. Ahmed BELKACEM (pouvoir à Mme Anne BARRÉ), Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Gaëlle du MESNIL (pouvoir à M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE), Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, Mme Audrey SAULGRAIN, **soit 26 voix contre**.

Article 2 : En application de l'article 6 II de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée, **procède** au scrutin public organisé par appel du Maire pour l'adoption de cette délibération, avec les résultats mentionnés ci-dessous, pour **prendre acte** des modalités de concertation modifiées pour faire face au contexte sanitaire national résultant de l'épidémie de Covid-19, à savoir l'option, si nécessaire, de remplacer la réunion publique par trois ou quatre permanences ouvertes sur rendez-vous, réunissant un élu et un technicien, permettant aux administrés de venir prendre connaissance du projet de Règlement Local de la Publicité en cours de révision et d'émettre leurs observations, ainsi que pour **charger** le Maire ou toute personne déléguée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette délibération :

- **ont voté pour** : Mme le Maire, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE, M. Claude COUTON (pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT), M. Joseph SAMAMA, M. Jean-Marc DUSSEAUX (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSSELIN, M. Ahmed BELKACEM (pouvoir à Mme Anne BARRÉ), Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Gaëlle du MESNIL (pouvoir à M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE), Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, Mme Audrey SAULGRAIN, **soit 26 voix pour**.

- **ont voté contre** : Mme Catherine LONDADJIM, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, M. Matthieu MIRLEAU (pouvoir à Mme Marie LITWINOWICZ), Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, **soit 7 voix contre**.

Lecture de la note de synthèse par Madame le Maire.

Madame le Maire :

« De mémoire, il me semble que M. CAPRONI souhaitait prendre la parole. »

Monsieur CAPRONI :

« Bonsoir Madame le Maire, bonsoir à tous les élus et aux habitants qui nous suivent. Juste noter que par rapport à cette retransmission sur YouTube, les commentaires sont désactivés, donc c'est dommage que les habitants... »

Madame le Maire :

« Pardon Monsieur, mais je vous donne la parole pour parler de la décision que nous sommes en train de prendre, vous voudrez bien y répondre ? Merci. En effet il n'y a pas de commentaires, c'est une chaîne YouTube. Je vous remercie, allez-y.»

Monsieur CAPRONI :

« Ok, donc sur cette délibération concernant le choix de remplacer donc la possible annulation de la réunion publique par 3 ou 4 permanences dans le cas où les conditions sanitaires ne permettraient pas sa tenue, nous pensons qu'il serait possible de proposer la réunion publique en visioconférence, comme cela est fait dans d'autres communes. En effet, la réunion publique permet de présenter le projet et les enjeux de manière générale à la population, d'inviter les Saint-Cyriens au débat collectivement, ce que ne permet pas une permanence ou c'est plutôt la réception d'un habitant ou une habitante qui vient avec ses souhaits et ses

interrogations. Pour autant, les permanences sont une très bonne idée et nous pensons qu'il serait pertinent d'organiser une première réunion publique en visioconférence, puis de tenir 2 ou 3 permanences pour celles et ceux intéressés par le sujet, mais qui n'auraient pas pu se rendre disponibles pour le rendez-vous collectif. Enfin, il est aussi possible d'envoyer ses contributions à partir de la page que vous avez créée sur le site de la ville. Il faudrait par ailleurs que cette page soit mise à jour avec la présentation que vous nous avez envoyée après la réunion de travail, entre les élus des deux groupes. Nous ne comprenons pas pourquoi vous souhaitez garder absolument ce document confidentiel, alors qu'il pourrait être une première source de débats. D'ailleurs, j'en profite pour évoquer également la page d'accueil du site internet de la ville, il serait pertinent que toutes les consultations citoyennes soient mises en avant... »

Madame le Maire :

« Pardon, mais je vais vous redemander de vous rediriger vers la délibération en question, c'est la deuxième fois. Merci. »

Monsieur CAPRONI :

« Cela devrait être le cas aussi pour le Budget Participatif ou sur le.... »

Madame le Maire :

« Je vous remercie de bien vouloir vous en tenir Monsieur CAPRONI à votre demande. S'agit-il d'amendement que vous déposez au titre du numéro 1 ou numéro 2 ? Et de vous en tenir à des propos qui soient en lien avec la délibération. » Je vous en remercie. »

Monsieur CAPRONI :

« D'accord, c'est noté. »

Madame le Maire :

« Je vous en remercie. »

Monsieur CAPRONI :

« Donc, en résumé, nous vous proposons tout d'abord deux amendements qui visent à remplacer les permanences par une réunion publique en audioconférence, parce que rien ne vous empêche d'organiser en plus des permanences, si vous le souhaitez, il n'y a pas besoin de délibération pour cela. Tout simplement parce que ces permanences ne doivent pas remplacer la nécessité légale d'une réunion publique avec publicité des débats. Donc, du coup, effectivement, on vous a transmis différents amendements, des amendements de fond et deux amendements de forme. Donc, je ne sais pas quelle est la procédure, est-ce que je lis mes amendements ? »

Madame le Maire :

« Oui, s'il vous plaît, c'était l'objet de votre prise de parole. »

Monsieur CAPRONI :

proposition d'amendement n° 1 : pour insérer dans le projet de délibération le texte ainsi rédigé « *Considérant que la tenue d'une réunion publique est le seul format permettant de garantir la publicité des débats mais qu'elle peut se tenir en visioconférence pour protéger les participants.* » en lieu et place du texte initial proposé : « *Considérant que cette réunion publique peut être remplacée par des permanences ouvertes sur rendez-vous permettant aux administrés de venir prendre connaissance du projet de Règlement Local de la Publicité (RLP) en cours de révision et d'émettre leurs observations.* »

« D'accord, très bien, donc le premier amendement : l'explication, c'est qu'en cas de conditions sanitaires ne permettant pas de réunion publique en présentiel, organiser sa tenue en visioconférence, donc c'est au niveau du projet de délibération, je lis le texte initial : « *considérant que cette réunion publique peut être remplacée par des permanences ouvertes sur rendez-vous, permettant aux administrés de venir prendre connaissance du projet de RLP en cours de révision et d'émettre leurs observations* ».

Moi je propose de remplacer ce texte..., nous proposons de remplacer ce texte par « considérant que la tenue d'une réunion publique est le seul format permettant de garantir la publicité des débats, mais qu'elle peut se tenir en visioconférence pour protéger les participants ».

Est-ce que je lis mon second amendement ou... ? »

Madame le Maire :

« Oui, s'il vous plaît. »

Monsieur CAPRONI :

proposition d'amendement n° 2 : pour remplacer le délibéré de cette délibération initialement prévu, à savoir « Article 1 : Prend acte des modalités de concertation modifiées pour faire face au contexte sanitaire national résultant de l'épidémie de Covid-19, à savoir l'option, si nécessaire, de remplacer la réunion publique par trois ou quatre permanences ouvertes sur rendez-vous, réunissant un élu et un technicien, permettant aux administrés de venir prendre connaissance du projet de Règlement Local de la Publicité en cours de révision et d'émettre leurs observations. » par le texte ainsi rédigé « *Article 1 : Prend acte des modalités de concertation modifiées pour faire face au contexte sanitaire national résultant de l'épidémie de Covid-19, à savoir l'option, si nécessaire, de réaliser la réunion publique en visioconférence permettant ainsi de garantir la publicité des débats tout en protégeant les participants.* »

« D'accord, alors mon second amendement concerne la même explication que le précédent et c'est au niveau de l'emplacement dans le délibéré, donc là je lis le texte initial : « Article 1 : Prend acte des modalités de concertation modifiées pour faire face au contexte sanitaire national, résultant de l'épidémie de Covid-19, à savoir l'option si nécessaire de remplacer la réunion publique par 3 ou 4 permanences ouvertes sur rendez-vous, réunissant un élu et un technicien, permettant aux administrés de venir prendre connaissance du projet de règlement local de la publicité en cours de révision et d'émettre leurs observations. »

Donc, le texte de remplacement que nous proposons : « Article 1 : Prend acte des modalités de concertation modifiées pour faire face au contexte sanitaire national, résultant de l'épidémie de Covid-19, à savoir l'option, si nécessaire, de réaliser la réunion publique en visioconférence, permettant ainsi de garantir la publicité des débats en protégeant les participants. »

Donc, ensuite il y avait des amendements plutôt de forme. Alors, c'était un amendement proposé donc emplacement article 1, donc dans le délibéré, texte initial : « décide de réaffecter les crédits initialement prévus pour les Vœux du Maire... »

Madame le Maire :

« Pardon Monsieur, je vais vous demander de vous en tenir à la délibération dont on parle et on fera le reste après sans aucune difficulté. »

Monsieur CAPRONI :

« Pas de souci, c'est moi qui a fait une erreur. »

Madame le Maire :

« Donc, nous avons deux demandes de dépôt d'amendement. Nous allons donc, dans un premier temps, Monsieur BOIRE vous me le confirmez, nous allons dans un premier temps voter sur le fait que nous souhaitons voter ces amendements ou pas. Je passe la parole à Monsieur BOIRE. »

Monsieur Jean-Paul BOIRE :

« Normalement, il faut qu'il y ait un vote sur chaque amendement. »

Madame le Maire :

« Donc, sur le fait de le voter ou pas ? De le prendre en considération ou pas ? Ou on vote de suite oui ou non ? »

Monsieur Jean-Paul BOIRE :

« On vote sur l'amendement, c'est-à-dire qu'il faut d'abord voter sur les amendements qui sont les plus éloignés de la délibération, une fois le vote de l'amendement fait, donc les résultats seront donnés, après c'est le vote sur la délibération. »

Madame le Maire :

« Non, la question que je vous pose, c'est : est-ce qu'on vote le fait de mettre au vote les amendements ou est-ce qu'on vote direct oui ou non pour les amendements ? »

Monsieur Jean-Paul BOIRE :

« C'est un vote direct sur les amendements proposés. »

Madame le Maire :

« Je vous remercie. Cette précision étant donnée, sur l'amendement n° 1 : qui vote pour ? Madame LONDADJIM pour le groupe Saint-Cyr en commun, je n'en vois pas d'autres. L'amendement n'est donc pas reçu.

Sur l'amendement n° 2 : qui vote pour ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Donc, les deux amendements sont refusés.

Nous passons au vote de la délibération :

Qui vote contre ? Je vous remercie.

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Donc, 7 voix contre, le groupe Saint-Cyr-l'Ecole en commun. »

• **Réf : 2021/03-2/2**

OBJET : Subventions exceptionnelles aux associations de solidarité (Secours Populaire Français, Secours Catholique, Restaurants du Cœur et Croix Rouge).

Article 1 : Sur les amendements n° 3 et n° 4 des élus du groupe « Saint-Cyr-l'Ecole en commun », en application de l'article 6 II de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée, **procède** au scrutin public organisé par appel du Maire, avec les résultats indiqués ci-dessous :

1) proposition d'amendement n° 3 :

- **ont voté pour** : Mme le Maire, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE, M. Claude COUTON (pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT), M. Joseph SAMAMA, M. Jean-Marc DUSSEAUX (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM (pouvoir à Mme Anne BARRÉ), Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Gaëlle du MESNIL (pouvoir à M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE), Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, Mme Catherine LONDADJIM, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, M. Matthieu MIRLEAU (pouvoir à Mme Marie LITWINOWICZ), Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, Mme Audrey SAULGRAIN, **soit 33 voix pour. Adoption à l'unanimité,**

2) proposition d'amendement n° 4 :

- **ont voté pour** : Mme le Maire, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE, M. Claude COUTON (pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT), M. Joseph SAMAMA, M. Jean-Marc DUSSEAUX (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM (pouvoir à Mme Anne BARRÉ), Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Gaëlle du MESNIL (pouvoir à M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE), Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, Mme Catherine LONDADJIM, M. Mehdi

BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, M. Matthieu MIRLEAU (pouvoir à Mme Marie LITWINOWICZ), Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, Mme Audrey SAULGRAIN, **soit 33 voix pour. Adoption à l'unanimité.**

Article 2 : En application de l'article 6 II de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée, **procède** au scrutin public organisé par appel du Maire pour l'adoption de cette délibération modifiée par les amendements n° 3 et n° 4 votés, mentionnés à l'article 1, avec les résultats indiqués ci-dessous, pour **décider d'affecter la moitié des crédits habituellement prévus pour les vœux du maire, soit 4 400 €,** pour attribuer une subvention exceptionnelle « spéciale COVID » au Comité de Saint-Cyr-l'Ecole et de Fontenay-le-Fleury du Secours Populaire Français, au Secours Catholique, aux Restaurants du Cœur et à la Croix Rouge, d'un montant de 1 100 € pour chacune de ces associations de solidarité pour leur permettre, sur le plan local, de faire face à l'augmentation des demandes d'aides de nos concitoyens affectés par cette crise sanitaire résultant de l'épidémie du covid-19 et pour **préciser** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021 :

- **ont voté pour :** Mme le Maire, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE, M. Claude COUTON (pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT), M. Joseph SAMAMA, M. Jean-Marc DUSSEAUX (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSELIN, M. Ahmed BELKACEM (pouvoir à Mme Anne BARRÉ), Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Gaëlle du MESNIL (pouvoir à M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE), Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, Mme Catherine LONDADJIM, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, M. Matthieu MIRLEAU (pouvoir à Mme Marie LITWINOWICZ), Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, Mme Audrey SAULGRAIN, **soit 33 voix pour. Adoption à l'unanimité.**

Lecture de la note de synthèse par Madame le Maire.

Madame le Maire :

« Il m'a été donné deux amendements sur lesquels, j'avoue, je suis entièrement d'accord, mais je vais laisser Madame Catherine LONDADJIM nous les présenter. »

Madame LONDADJIM :

proposition d'amendement n° 3 : pour modifier le délibéré de cette délibération initialement prévu, à savoir « Article 1 : Décide de réaffecter les crédits initialement prévus pour les vœux du maire, soit 4 400 €. » par le texte ainsi rédigé « Article 1 : Décide de réaffecter la moitié des crédits initialement prévus pour les vœux du maire, soit 4 400 €. »

« Amendement proposé, emplacement article 1, texte initial : Décide de réaffecter les crédits initialement prévus pour les Vœux du Maire, soit 4 400 €. », texte ajouté « la moitié », texte final : « Décide de réaffecter la moitié des crédits initialement prévus pour les Vœux du Maire, soit 4 400 €. ».

Madame le Maire :

« Ça s'était donc le premier amendement. Je me permets juste de compléter votre amendement pour dire qu'en réalité la note de synthèse qui n'est pas affichée dans les panneaux municipaux ne faisait pas mention du montant complet, enfin la délibération par elle-même comportait des coquilles et vous nous proposez d'y remédier, je vous en remercie. Deuxième amendement Madame LONDADJIM. »

Madame LONDADJIM :

proposition d'amendement n° 4 : pour remplacer le début de l'article 1 du délibéré de cette délibération initialement prévu, à savoir « Article 1 : Décide de réaffecter les crédits initialement prévus... » par le texte ainsi rédigé : « Décide d'affecter la moitié des crédits habituellement prévus... » :

« Emplacement article 1, texte initial : « Décide de réaffecter les crédits initialement prévus », texte de remplacement : « décide d'affecter la moitié des crédits habituellement prévus ».

Madame le Maire :

« Je vous remercie. Avant de passer aux différents votes, je vois que des mains sont levées. »

Madame AGNERAY :

« Je vous remercie Madame le Maire. En septembre dernier le Secours Populaire a alerté sur l'explosion du nombre de nouveaux précaires, selon le baromètre de l'association près d'un requérant sur deux en France était un nouveau venu durant le confinement, et près de 600 000 nouvelles personnes ont sollicité une aide alimentaire auprès d'elle pendant le confinement, soit près de la moitié de l'ensemble des bénéficiaires de l'association pendant cette période. Nous souhaitons donc tout d'abord saluer la démarche d'aider financièrement les associations de solidarité saint-cyriennes qui viennent en aide aux plus précaires d'entre nous et nous voterons bien évidemment pour. Nous avons cependant deux remarques à faire. D'une part, nous souhaitons proposer que la totalité de la somme prévue pour les Vœux soit reversée à ces associations, en effet la note de synthèse nous informe que les Vœux du Maire sont de 8 800 € et il est prévu dans la délibération d'en reverser la moitié aux associations, le reste devant être conservé pour les besoins éventuels du Centre de vaccination et des commerçants pour lesquels il existe une autre aide que nous avons votée précédemment... »

Madame le Maire :

« Mais qui peut ne pas être complète. Allez-y, pardon. »

Madame AGNERAY :

« Oui, oui, pas de souci... et d'autre part, le partage de la somme en 4 parts égales qui peut sembler équitable à première vue, ne l'est pas forcément. Est-ce que les associations de solidarité n'ont pas des besoins spécifiques en lien avec le nombre de bénéficiaires sur Saint-Cyr-l'Ecole ou bien ont elles toutes besoin de 1 100 €, d'où ce partage ? Donc, une proposition : le prochain conseil municipal ayant lieu dans 15 jours, le service de la vie associative en partenariat avec les élus en charge des affaires sociales éventuellement, pourrait prendre le temps d'affiner ces attributions, si cela semblait nécessaire, qu'en pensez-vous ?

Madame le Maire :

« Eh bien, je vais répondre. Alors, d'abord avant de déterminer la division en parts égales aux associations, nous avons pris les renseignements que vous demandiez, et aujourd'hui qu'il s'agisse du Secours Catholique, du Secours Populaire, des Restos du Cœur ou de la Croix Rouge, l'explosion est la même. Souvent même, les mêmes bénéficiaires vont dans les quatre associations. Nous n'avons pas voulu privilégier une des associations qui mettrait en œuvre un service supplémentaire que d'autres ne mettraient pas. Je ne vous cache pas qu'avant de vous faire cette proposition au conseil municipal, évidemment l'élue en charge du CCAS a pris contact avec les quatre présidents des associations et c'est dans un commun accord des quatre associations que ce dispatching à parts égales a été fait.

Sur la proposition d'y mettre l'enveloppe complète. Alors, je ne sais pas s'il faut le voter ou pas, Monsieur BOIRE, ce n'est pas un amendement, ça n'a pas été déposé et en tous les cas, ça n'est pas la volonté de la majorité municipale pour une raison très simple, que nous aussi, nous faisons face à des explosions budgétaires, notamment en ce qui concerne la mise en place d'un centre de vaccination, dont je vous le rappelle jusqu'à la blouse qui est fournie aux médecins, ce qui veut dire que l'alcool, les cotons, l'incinération des déchets médicaux, enfin tout est pris en charge par la Ville. Donc, on n'est pas non plus riches, mais on comprend la solidarité nécessaire par rapport aux plus faibles. Il y a aussi cette histoire de commerçants pour lesquels le Département a voté un budget de 15 millions d'euros d'aide, évidemment une fois que l'enveloppe est terminée il y en a plus, et donc l'aide pourra porter jusqu'à un pourcentage total ou un pourcentage moindre de l'aide demandée. Il me semble que les commerçants ayant quand même pas mal soufferts de cette pandémie, il serait assez naturel que nous les aidions aussi, en tous les cas c'est ce qui a été discuté, relevé et c'est la décision du groupe majoritaire. Donc, non, nous ne souhaitons pas donner la totalité de l'enveloppe sur des associations solidaires, pour faire d'autres gestes de solidarité, comme ouvrir un centre de vaccination, comme aider nos commerçants à survivre et à rester ouverts. J'ai répondu aux questions, je crois que Monsieur SAMAMA demandait la parole. »

Monsieur SAMAMA :

« Je suis désolé, c'est une erreur de manipulation, mais je suis content d'être là. »

Madame le Maire :

« Ça m'a fait plaisir d'entendre votre voix Monsieur SAMAMA. Monsieur SAMAMA que je ne vois plus actuellement, puisqu'il est 100% investi dans le centre de vaccination en bénévolat. Merci. »

Monsieur SAMAMA :

« Merci. »

Madame le Maire :

« Alors, je précise avant de passer au vote que si certains d'entre nous sont membres du bureau d'une des associations citées, ils ne pourront pas prendre part au vote. Je demande à chacun de se signaler, si c'était le cas en levant la main. Je n'en vois pas.

Nous procédons donc au vote dans un premier temps des amendements. Donc pour l'amendement n° 3 :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité c'est voté.

Pour l'amendement n° 4 :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

A l'unanimité c'est voté.

Nous passons maintenant au vote de la délibération par elle-même :

Qui est contre cette délibération ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

• **Réf : 2021/03-2/3**

OBJET : SIGEIF – Convention particulière de Maîtrise d'ouvrage temporaire dans le cadre des études et des travaux au titre du programme d'enfouissement des réseaux situés rue Roger Henry, rue Molière et rue du Clos de la Fontaine

Article 1 : Approuve la convention de Maîtrise d'Ouvrage Temporaire proposée par le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) au titre du programme d'enfouissement des réseaux rue Roger Henry, entre la rue Lucien Sampaix et la rue François Langlais.

Article 2 : Approuve la convention de Maîtrise d'Ouvrage Temporaire proposée par le SIGEIF au titre du programme d'enfouissement des réseaux rue Molière.

Article 3 : Approuve la convention de Maîtrise d'Ouvrage Temporaire proposée par le SIGEIF au titre du programme d'enfouissement des réseaux rue du Clos de la Fontaine.

Article 4 : Autorise le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions, ainsi que les conventions Financières Administratives Techniques (FAT) à venir si les montants sont inférieurs ou égaux à ceux de l'enveloppe prévisionnelle définie dans les conventions de Maîtrise d'Ouvrage Temporaire (MOT) et s'ils sont inscrits au budget de la commune.

Article 5 : En application de l'article 6 II de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée, **procède** au scrutin public organisé par appel du Maire pour l'adoption de cette délibération, avec les résultats suivants :

- ont voté pour : Mme le Maire, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE, M. Claude COUTON (pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT), M. Joseph SAMAMA, M. Jean-Marc DUSSEAUX (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM (pouvoir à Mme Anne BARRÉ), Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Gaëlle du MESNIL (pouvoir à M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE), Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, Mme Catherine LONDADJIM, M. Mehdi

BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, M. Matthieu MIRLEAU (pouvoir à Mme Marie LITWINOWICZ), Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, Mme Audrey SAULGRAIN, **soit 33 voix pour. Adoption à l'unanimité.**

Lecture de la note de synthèse par Monsieur DANTAS.

Madame le Maire :

« C'est noté. Y a-t-il des questions ? »

Monsieur BELKACEM Mehdi :

« Bonsoir à tous, merci Madame le Maire. Une petite question par rapport à la convention : dans l'article 3.4 intitulé « Infrastructures VGP (Versailles Grand Parc), il est noté ceci : construction de l'infrastructure de génie civil permettant le déploiement d'un réseau propre à la ville sur tout le linéaire de la voie. Est-ce qu'on...je ne suis pas un expert, mais en quoi consiste en fait ce réseau propre à la ville ? »

Madame le Maire :

« Le réseau propre, ça veut dire que le réseau appartient à la ville. »

Monsieur BELKACEM Mehdi :

« D'accord, OK et c'est au niveau de... »

Madame le Maire :

« En fait, le SIGEIF s'occupe des enfouissements uniquement de la partie électrique, tous les réseaux appartiennent à la ville, dès lors que nous enfouissons des réseaux, comme nous sommes adhérents au SIGEIF, on commence par l'électricité, en même temps qu'ils font l'électricité, soit sur le coup, soit après, mais de toute façon sur le coup, on met les fourreaux et soit de suite, soit après, on fait passer les autres réseaux téléphonie ou autres. Voilà, ça répond à la question je pense. »

Monsieur BELKACEM Mehdi :

« Oui. »

Madame le Maire :

« Parfait. »

Monsieur BELKACEM Mehdi :

« J'ai une autre question : dans la page 13 de la convention il est noté : si le diagnostic révèle la présence d'amiante, il y aurait soit un avenant ou un impact sur la poursuite de l'opération. A votre connaissance est-ce qu'il y a eu des précédents dans la ville, est-ce qu'il y a eu des découvertes d'amiante où ça remet en cause en fait la convention ? »

Madame le Maire :

« Alors, non jusqu'à présent nous n'avons jamais eu ce genre de découvertes. En revanche, je comprends très bien que le SIGEIF eu égard à d'autres découvertes, mette cette clause, et en effet, s'il y avait de l'amiante, le tarif qui est proposé n'est pas un tarif qui permet aujourd'hui d'inclure un désamiantage et ça ferait l'objet d'un avenant, et cet avenant serait bien entendu géré par la commune et non pas par le SIGEIF. »

Monsieur BELKACEM Mehdi :

« D'accord, donc au jour d'aujourd'hui, il n'y a pas eu en fait de... »

Madame le Maire :

« Ça n'est jamais arrivé, mais faites attention si jamais ça arrive, je dirais que c'était votre faute... »

Monsieur BELKACEM Mehdi :

« Ah, non, non... »

Madame le Maire :

« Ah si, c'est vous qui avez levé le lièvre. »

Monsieur BELKCEM Mehdi :

« Merci pour cette réponse, juste une autre question : ce qui m'a étonné en fait, c'est que j'apprends dans la convention que c'est la Ville qui prend presque en totalité l'installation du réseau électronique... »

Madame le Maire :

« Vous parlez de la fibre là, c'est ça ? »

Monsieur BELKACEM Mehdi :

« Oui, voilà de l'installation électronique. »

Madame le Maire :

« Oui, oui, fibre, télécom, en effet il n'y a pas de financement à hauteur de ce qu'on connaît au SIGEIF. »

Monsieur BELKCEM Mehdi :

« Donc, ce n'est pas l'opérateur, moi je pensais que c'était l'opérateur qui finançait toute l'installation. »

Madame le Maire :

« On aurait beaucoup aimé, mais non. En fait c'est à notre demande et c'est un service que nous déployons pour les habitants. Donc, ce sont les habitants qui le payent au travers de leurs impôts à la fois directs et c'est pour ça que vous avez une taxe d'habitation qui s'éloigne un peu de nous et qui devient la taxe foncière pour ceux qui sont propriétaires, et des aides de l'Etat qui s'appellent de la DGF, en tous les cas de l'argent du contribuable. »

Monsieur BELKCEM Mehdi :

« OK, merci. »

Madame le Maire :

« Mais je vous en prie. Nous allons procéder au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie.

Je ne vous cache pas qu'il s'agit là d'un effet d'aubaine qui est mis en œuvre via la relance économique et que ce sont des choses qui sont bienvenues. »

• **Réf : 2021/03-2/4**

OBJET : Modification du Règlement de fonctionnement des accueils de loisirs maternels et élémentaires en vue de l'ouverture d'un Accueil Educatif par les Loisirs et l'Inclusion (AELI).

Article 1 : Décide de modifier le Règlement de fonctionnement des accueils de loisirs maternels et élémentaires de la Ville de Saint-Cyr-l'Ecole joint en annexe à la délibération, afin de l'adapter à l'ouverture d'un Accueil Éducatif par les Loisirs et l'Inclusion (AELI) et à l'intervention d'un éducateur spécialisé sur les temps périscolaires.

Article 2 : Précise que les dispositions du Règlement modifié seront applicables à compter du 6 avril 2021.

Article 3 : En application de l'article 6 II de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée, **procède** au scrutin public organisé par appel du Maire pour l'adoption de cette délibération, avec les résultats suivants :

- **ont voté pour** : Mme le Maire, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE, M. Claude COUTON (pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT), M. Joseph SAMAMA, M. Jean-Marc DUSSEAUX (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM (pouvoir à Mme Anne BARRÉ), Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Gaëlle du MESNIL (pouvoir à M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE), Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, Mme Catherine LONDADJIM, M. Mehdi

BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, M. Matthieu MIRLEAU (pouvoir à Mme Marie LITWINOWICZ), Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, Mme Audrey SAULGRAIN, **soit 33 voix pour. Adoption à l'unanimité.**

Lecture de la note de synthèse par Madame AUBONNET.

Madame le Maire :

« Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? »

Madame LITWINOWICZ :

« Bonsoir, alors j'ai juste deux questions très rapidement : maintenant que le dispositif a été mis en place, pouvez-vous nous dire s'il fonctionne à plein et quelle est la proportion d'enfants saint-cyriens à en bénéficier ? Merci. »

Madame le Maire :

« Je vous en prie. Madame AUBONNET avez-vous les réponses ou souhaitez-vous qu'on fasse appel à un ami ? »

Madame AUBONNET :

« Il ne fonctionne pas actuellement à plein le mercredi, il y a peu d'enfants et la moitié sont saint-cyriens. En revanche, il fonctionne très bien pendant les vacances scolaires. »

Madame le Maire :

« Alors, peu d'enfants, quand on sait qu'il y avait 7 places possibles, ça représente combien d'enfants ? »

Madame AUBONNET :

« Deux. »

Madame le Maire :

« Deux, sur quelle période, parce que moi j'ai eu vent de 4 personnes qui ont bénéficié. »

Madame AUBONNET :

« Le dernier comptage pour moi, c'est février, je crois. »

Madame le Maire :

« D'accord, très bien. Madame LITWINOWICZ est-ce que ça répond à votre question ? »

Madame LITWINOWICZ :

« Tout à fait, merci. »

Madame le Maire :

« Je vous remercie. Nous allons passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie, la délibération est adoptée à l'unanimité. »

• **Réf : 2021/03-2/5**

OBJET : Ajout de voies nouvelles à la carte scolaire.

Article 1 : Décide que les nouvelles rues du quartier Charles Renard seront incluses au sein de la sectorisation existante comme suit :

Zone 1 : Nouvelles rues affectées au Groupe Scolaire **Jacqueline de Romilly**

- Charles Emile Le Roy (rue),
- Colonel Arnaud Beltrame (boulevard),

- Charles de Foucauld (rue),
- Charles Renard (place)
- Napoléon Bonaparte (esplanade),
- Maison St Louis (allée de la),
- Commandant Parison (allée du).

Article 2 : Décide que cette actualisation de la sectorisation scolaire sera mise en application à compter des inscriptions à venir pour la rentrée 2021/2022.

Article 3 : Précise que les autres dispositions de la carte scolaire adoptées par délibération n° 2008/12/8 du 15 décembre 2008, modifiées par délibérations n° 2010/03/19 du 11 mars 2010, n° 2013/02/5 du 28 février 2013, n° 2015/03/3 du 11 mars 2015 et n° 2017/01/22 du 25 janvier 2017 et non affectées par les changements résultant de cette délibération, demeurent en vigueur.

Article 4 : En application de l'article 6 II de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée, **procède** au scrutin public organisé par appel du Maire pour l'adoption de cette délibération, avec les résultats suivants :

- **ont voté pour** : Mme le Maire, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE, M. Claude COUTON (pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT), M. Joseph SAMAMA, M. Jean-Marc DUSSEAUX (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSELIN, M. Ahmed BELKACEM (pouvoir à Mme Anne BARRÉ), Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Gaëlle du MESNIL (pouvoir à M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE), Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, Mme Catherine LONDADJIM, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, M. Matthieu MIRLEAU (pouvoir à Mme Marie LITWINOWICZ), Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, Mme Audrey SAULGRAIN, **soit 33 voix pour. Adoption à l'unanimité.**

Lecture de la note de synthèse par Monsieur DE NAZELLE.

Madame le Maire :

« Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? »

Madame LITWINOWICZ :

« La question de la carte scolaire est une question qui préoccupe beaucoup les Saint-Cyriens soucieux d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage à leurs enfants, ainsi qu'un quotidien le plus apaisé possible. La répartition dans les écoles de secteur peut demander beaucoup de trajet à certains enfants et même parfois à de jeunes enfants dans des situations potentiellement dangereuses, comme la traversée de la Départementale 11 pour certains enfants du quartier Gérard Philipe qui fréquentent les écoles Jean Macé et Romain Rolland. En attendant la construction de la nouvelle école de la ZAC Renard, de nouveaux habitants continuent de s'installer dans le quartier faisant augmenter les effectifs de l'école de Romilly et des autres écoles. Il y a aussi d'autres quartiers dont le nombre d'habitants augmente ou va prochainement augmenter de façon significative, comme le quartier de l'Abbaye et le quartier Geldrop Fabien. Existe-il déjà un plan pour la répartition des enfants dans une école proche de leur domicile pour quand toutes ces nouvelles constructions auront été achevées et livrées, et les écoles existantes et en projet seront-elles suffisantes pour absorber ce surplus d'enfants ? Enfin, comment comptez-vous procéder, pourriez-vous nous donner quelques détails ? Merci. »

Madame le Maire :

« Avant de redonner la parole à Monsieur DE NAZELLE, je vais quand même donner quelques éléments de réponse. Alors, des enfants qui iraient de Gérard Philipe à Romain Rolland, à part si c'est leur secteur initial, je ne vois pas comment ? Sachez quand même que... Oui, je vois les pavillons qui sont au bout et qui en effet vont à Romain Rolland. Jusqu'à présent, ça n'a jamais été une difficulté. Sur le quartier de l'Abbaye, alors-là honnêtement, j'étais déjà conseillère municipale lorsqu'on a construit ce quartier, où on nous avait expliqué que les écoles allaient exploser, où nous avons en urgence construit une classe à Victor Hugo qui n'a ouvert que 3 ans après, et encore par confort, et on avait eu le même souci sur une autre école. Je vous assure, à mon avis sur le Parc de l'Abbaye, à moins que vous ayez des informations que nous n'avons pas et

que l'Education Nationale n'a pas, sinon, on n'a pas de soucis. La seule vraie difficulté se pose sur le groupe scolaire Jacqueline de Romilly qui aujourd'hui prend une partie du quartier et pas la totalité, donc une adaptation des zones tampons, zones tampons qui je vous rappelle ont quand même permis d'éviter sur ces deux dernières années des fermetures de classes dans nos écoles, et ça je vous laisserai l'expliquer aux enseignants, que vous préférez fermer des classes plutôt que redisperser des élèves, il n'y a pas de souci, et que donc un groupe va voir le jour, et ce groupe, vous le savez puisqu'on en a déjà discuté, a un objectif d'ouverture en septembre 2023. Donc, en dehors du fait que vos questions ne portent pas sur la délibération que nous sommes en train de traiter et qui parlent de l'affectation de nouvelles rues sur la carte scolaire, je ne vois pas quelle réponse autre vous attendez. »

Madame LITWINOWICZ :

« En fait, si on affecte de nouvelles rues à cette école qui est quand même déjà bien remplie, est-ce que ça ne va pas redisperser des enfants un peu dans toutes les écoles et faire déborder d'autres écoles que l'école de Romilly ? Et pour le quartier... moi, je pensais aux immeubles qui sont en construction en face du Monoprix, ça fait quand même beaucoup de monde, vous vous pensez qu'ils vont tous rentrer dans les écoles déjà existantes ? »

Madame le Maire :

« Moi, je suis ravie, parce qu'à Joliot-Curie ça fait trois ans maintenant que jusqu'à la dernière minute, c'est-à-dire jusqu'au jour de la rentrée, on ne sait pas si on ne va pas fermer une à deux classes. Je peux vous assurer que je suis ravie de ce surcroît de personnes qui va assurer justement la pérennité de nos écoles, à condition, bien entendu, qu'ils s'inscrivent dans nos écoles et qu'ils ne partent pas dans le privé. »

Madame LITWINOWICZ :

« D'accord, merci. »

Madame le Maire :

« Jérôme je suis désolée, je n'ai pas pu m'en empêcher. »

Monsieur DE NAZELLE :

« Je n'ai pas grand-chose à rajouter, tout a été dit. Juste, on a anticipé une éventuelle ouverture de classe sur Romilly, comme ça a été présenté aux fédérations de parents d'élèves et à la directrice. »

Madame le Maire :

« Oui, en effet, pardon c'est vrai qu'il fallait aussi le rajouter par rapport à la question posée, bien entendu nous avons fait en sorte que les enfants de ces zones puissent être accueillis au mieux avec des ouvertures de classes. Alors, c'est vrai, ça donne des périodes qui sont un peu inconfortables où une salle qui était censée être une salle de science, donc un confort supplémentaire amené aux élémentaires, puisque ce n'est absolument pas quelque chose d'obligatoire, si ça l'est au collège, ça ne l'est pas au primaire. Cette salle maintenant sera attribuée à une classe. Voilà, merci beaucoup pour ce complément d'information Jérôme.

Je vous propose de passer au vote :

Qui est contre cette délibération ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie.

• **Réf : 2021/03-2/6**

OBJET : Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL) pour l'année scolaire 2020-2021 : avis du Conseil municipal.

Article 1 : Donne un avis favorable pour fixer à 240,89 € le montant mensuel de l'indemnité représentative de logement à verser aux instituteurs non logés, célibataires, veufs, divorcés, sans enfants à charge au titre de l'année scolaire 2020-2021.

Article 2 : Approuve conformément à l'article R.212-10 du Code de l'éducation, le taux de base départemental majoré de 25% pour les instituteurs non logés, mariés ou vivant en concubinage avec ou sans

enfant, ainsi que pour les instituteurs non logés, célibataires, veufs ou divorcés avec enfant à charge, la majoration de 25% étant à la charge de la commune de rattachement de l'instituteur.

Article 3 : En application de l'article 6 II de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée, **procède** au scrutin public organisé par appel du Maire pour l'adoption de cette délibération, avec les résultats suivants :

- **ont voté pour :** Mme le Maire, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE, M. Claude COUTON (pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT), M. Joseph SAMAMA, M. Jean-Marc DUSSEAUX (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM (pouvoir à Mme Anne BARRÉ), Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Gaëlle du MESNIL (pouvoir à M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE), Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, Mme Catherine LONDADJIM, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, M. Matthieu MIRLEAU (pouvoir à Mme Marie LITWINOWICZ), Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, Mme Audrey SAULGRAIN, **soit 33 voix pour. Adoption à l'unanimité.**

Lecture de la note de synthèse par Monsieur DE NAZELLE.

Madame le Maire :

« Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? »

Madame LITWINOWICZ :

« Il a été porté à notre attention que de nombreux logements de fonction restent vacants. A priori, il est prévu de les vendre, mais certains ne sont pas vendables, car leurs fenêtres donnent sur des cours d'écoles. Les logements sont occupés par des instituteurs et des institutrices, et les employés communaux qui s'engagent à faire des astreintes à un tarif avantageux, mais ne sont proposés aux autres employés communaux qu'à un prix beaucoup plus élevé, ce qui a deux conséquences directes : d'une part les employés communaux préfèrent faire des demandes d'HLM, ce qui diminue la disponibilité des HLM pour les autres habitants de Saint-Cyr-l'Ecole, et d'autre part ces logements restent vides et sont chauffés tout l'hiver pour rien, alors qu'ils pourraient accueillir des familles entières. Pourrait-on envisager de proposer les logements de fonction vacants à tous les employés communaux au même tarif avantageux qui est déjà proposé à certains et ainsi loger dignement un plus grand nombre de Saint-Cyriens, qu'ils soient employés communaux ou non ? Merci. »

Madame le Maire :

« Alors, je vous remercie d'avoir bien voulu, dans un premier temps, donner ce qui est la loi. Lorsque vous avez eu la gentillesse d'énumérer ce que nous faisons, vous avez permis à tout le monde de comprendre ce que la loi écrit et donc ce que nous faisons. Non, il n'est pas possible aujourd'hui de mettre ces logements en location ni à des agents, ni à d'autres personnes. Aujourd'hui, les logements de fonction que la Ville possède sont soit occupés par des personnels, soit mis à disposition de personnels qui travaillent, on parle par exemple...là vous parliez de logements dont la fenêtre donnerait sur une école.... En tous cas, ce n'est pas un critère pour ne pas louer. Le fait d'avoir une fenêtre qui donne sur une école n'est pas un critère et surtout en réalité, nous sommes conformes à la législation. Nous avons en effet le souhait de vendre des logements, parce que nous ne sommes pas une agence immobilière et que l'entretien du patrimoine coûte extrêmement cher. Je crois qu'on n'a pas à rougir, on est une ville où on a encore 37% de logements sociaux, on a fait l'effort...donc à votre question, la réponse est non, nous sommes conformes à la loi et nous allons continuer. Je reviens à votre histoire de logements qui ne sont pas vendables et qu'on laisse vides et qu'on chaufferait. Donc non, on fait bien sûr le minimum pour que les tuyaux ne gèlent pas, ça s'appelle hors gel, et ça aussi c'est la loi qui l'impose et les appartements qui seraient vides sont notamment dans une école Jouannet, Jaurès, occupés par la médecine du travail, par la psychologue. Honnêtement l'emploi en est bien fait. Voilà, je vous remercie. »

Monsieur BUONO :

« Oui, juste pour préciser, le tarif préférentiel qui est attribué à un personnel communal qui fait des astreintes, il est attribué précisément parce qu'ils font des astreintes. C'est-à-dire que ce n'est pas un tarif préférentiel juste parce qu'ils ont une bonne tête ou parce qu'on a envie de faire une action sociale, c'est en

contrepartie d'un travail. Le jour où il n'y a pas d'astreintes à effectuer, il n'y a pas de raison d'avoir un tarif dit préférentiel. »

Madame le Maire :

« Et je rajouterai une disponibilité importante. Merci Monsieur BUONO pour ce complément d'information.

Je ne vois pas d'autres questions, nous allons donc procéder au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

• **Réf : 2021/03-2/7**

OBJET : Dénomination du futur groupe scolaire Ernest Bizet / Jean d'Ormesson.

Article 1 : Dénomme le groupe scolaire composé de l'école maternelle Jean d'Ormesson et de l'école élémentaire Ernest Bizet : « **groupe scolaire Bizet - d'Ormesson** ».

Article 2 : En application de l'article 6 II de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée, **procède** au scrutin public organisé par appel du Maire pour l'adoption de cette délibération, avec les résultats suivants :

- **ont voté pour** : Mme le Maire, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE, M. Claude COUTON (pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT), M. Joseph SAMAMA, M. Jean-Marc DUSSEAU (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSELIN, M. Ahmed BELKACEM (pouvoir à Mme Anne BARRÉ), Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Gaëlle du MESNIL (pouvoir à M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE), Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, Mme Catherine LONDADJIM, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, M. Matthieu MIRLEAU (pouvoir à Mme Marie LITWINOWICZ), Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, Mme Audrey SAULGRAIN, **soit 33 voix pour. Adoption à l'unanimité.**

Lecture de la note de synthèse par Monsieur DE NAZELLE.

Madame le Maire :

« Monsieur DE NAZELLE je vous remercie. Je vois qu'on a une question de Madame LITWINOWICZ, je vous en prie. »

Madame LITWINOWICZ :

« Merci. Alors, le nom de BIZET, maire de la ville de 1919 à 1933, ancien ouvrier agricole et cheminot, très connu des Saint-Cyriens, fait partie de l'histoire de la ville. Par ailleurs cette école existe depuis plus de 40 ans, il ne nous semble donc pas judicieux d'en changer le nom. Cependant, parmi les mesures avancées par les associations pour renforcer l'égalité entre les sexes, féminiser les noms de rues ou de structures publiques en sortant des sentiers battus, pas que les écoles maternelles, pas que les figures les plus connues, figure en bonne place. Nous apprécions d'ailleurs que ce soit le cas pour bon nombre des nouvelles rues de Saint-Cyr, notamment à la ZAC Renard. C'est pourquoi, afin d'aller vers un rééquilibrage des noms d'hommes et de femmes dans les rues de la ville, nous proposons que la nouvelle école qui doit être construite à la ZAC Renard, mais aussi les prochaines structures et infrastructures publiques qui devront être nommées portent des noms de femmes. Nous en profitons aussi pour vous signaler l'existence d'un guide d'action pour les communes intitulé « 72 mesures pour l'égalité femme-homme pour les parents et les enfants », mis à disposition sur internet par l'association Parents et féministes. Merci. »

Madame le Maire :

« Je vous remercie. Jérôme je suis désolée, mais c'est moi qui vais répondre. Alors, il s'avère que je suis une femme, je n'en peux plus d'avoir des 8 mars et qu'on me demande comment c'est d'être maire et la première femme maire de Saint-Cyr. J'ai envie de dire : un jour peut-être passerons-nous à la reconnaissance des compétences des femmes et pas à une égalité du nombre de noms de rues, franchement ça me fera plaisir. Il

s'avère que nous n'avons pas eu la même démarche intellectuelle que la vôtre, chacune a son pendant quand-même. Nous, nous avons réfléchi lorsque nous avons inauguré l'école Jean d'Ormesson à la mort récente, au moment de l'inauguration, de Monsieur Jean d'Ormesson, académicien français. Je ne vais pas vous refaire tout l'historique de Monsieur Jean d'Ormesson comme vous avez pu faire celui de Monsieur Ernest Bizet, qui nous le savons tous, était donc un député-maire, quelqu'un qui avait deux casquettes, deux mandats dont un parlementaire, et communiste. Mais pour autant, nous avons émis ce souhait, tout simplement parce que le corps enseignant sur le groupe nous l'a proposé et qu'il nous a semblé raisonnable, comme vous le dites, que ce groupe BIZET qui a 40 ans d'existence, a accueilli un certain nombre de personnes qui, aujourd'hui-même, ont leurs enfants dans cette école, perdure et que l'hommage que nous avons souhaité apporté à Jean d'Ormesson soit lui aussi respecté, et donc dans un commun accord avec à la fois le corps enseignant et les parents d'élèves, qui eux-mêmes, d'ores et déjà, bien avant que nous créons un groupes scolaire, en tous les cas que l'Education Nationale ne crée un groupe scolaire, appelaient cette ensemble Bizet-d'Ormesson. Voilà, donc je pense que j'ai répondu à votre question. Nous allons passer au vote, à moins que vous ayez quelque chose d'autre à rajouter ? »

Madame LITWINOWICZ :

« Oui, je vous remercie, rapidement. En fait, on est tout à fait d'accord pour conserver le nom de ce groupe scolaire, c'était le sens de mon intervention, c'est juste qu'il ne faut pas toujours mettre les mêmes personnes en avant, sinon effectivement il y a aussi plein de femmes qui ont des compétences et ont accompli des choses fantastiques, sauf que si on n'en parle pas, personne ne le sait, c'est tout. Merci. »

Madame le Maire :

« Mais je vous en prie, puis je tiens à rappeler que dans votre intervention vous disiez bien que sur le reste des dénominations les choses avaient été bien faites. Je vous rappelle que la Maison des Associations qui va être ouverte à partir de septembre prochain, s'appelle la Maison des Associations Simone Veil. Donc, je vous rassure, on y a bien pensé, mais, là au moment de l'inauguration, il y avait une actualité et nous y répondons aussi. Nous allons passer au vote.

Qui vote contre cette délibération ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie.

• **Réf : 2021/03-2/8**

OBJET : Avenant n° 1 à la convention de mandat avec la société Bouygues Energies et Services pour le recouvrement des recettes afférentes à l'utilisation des bornes de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques, installées dans le périmètre de la ZAC Charles Renard.

Article 1 : Décide de conclure un avenant n° 1 à la convention de mandat du 31 janvier 2018 confiant à la société Bouygues Energies et Services sise 19, rue Stephenson à Saint-Quentin-en Yvelines, le recouvrement au nom et pour le compte de la commune, des recettes afférentes à l'utilisation des bornes de charge installées sur le territoire communal, dans le périmètre de la ZAC Charles Renard, pour les véhicules électriques, dont le texte est joint en annexe à la délibération.

Article 2 : Précise que cet avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention de mandat du 31 janvier 2018 jusqu'au 31 mars 2024.

Article 3 : Habilité le Maire à signer l'avenant n° 1 à ce contrat ainsi que tout autre document y afférent en tant que de besoin.

Article 4 : En application de l'article 6 II de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée, **procède** au scrutin public organisé par appel du Maire pour l'adoption de cette délibération, avec les résultats suivants :

- **ont voté pour** : Mme le Maire, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE, M. Claude COUTON (pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT), M. Joseph SAMAMA, M. Jean-Marc DUSSEAUX (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM (pouvoir à Mme Anne BARRÉ), Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Gaëlle du MESNIL (pouvoir à M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE), Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, Mme Audrey SAULGRAIN, **soit 26 voix pour.**

- **se sont abstenus** : Mme Catherine LONDADJIM, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, M. Matthieu MIRLEAU (pouvoir à Mme Marie LITWINOWICZ), Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, **soit 7 abstentions.**

Lecture de la note de synthèse par Monsieur BOIRE Vladimir.

Madame le Maire :

« Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? »

Monsieur BELKACEM Mehdi :

« Oui, merci. Juste quelques questions par rapport à ces bornes. La mairie est-elle responsable de l'entretien de ces bornes électriques, ou c'est dans la convention, parce que lors de la lecture de la convention, on n'a pas vu tout ce qui est relation avec l'entretien, donc est-ce que c'est la mairie ? »

Monsieur BOIRE Vladimir :

« C'est une convention de recouvrement, elle ne concerne en fait que les recettes liées aux bornes. L'entretien des bornes, c'est effectivement à effectuer par la mairie, à compter du moment où les bornes sont en fonctionnement. »

Madame le Maire :

« Je vous remercie. Monsieur avez-vous une autre question ? »

Monsieur BELKACEM Mehdi :

« D'accord. J'ai une autre question. Certains habitants nous ont remonté qu'apparemment 8 bornes, ce n'est pas assez suffisant. Est-ce que dans la deuxième phase d'aménagement ZAC Renard Nord, de nouvelles bornes sont-elles envisagées et combien il y en aura ? »

Madame le Maire :

« Rien n'est jamais suffisant. »

Monsieur BOIRE Vladimir :

« Alors, à ce stade, il n'est pas envisagé de mettre des bornes complémentaires sur la ZAC Renard Est. »

Madame le Maire :

« Pour complément de réponse, je vous rappelle que libre à chacun de vouloir une voiture électrique, mais à lui d'en assurer le garage à la maison et le rechargement. On parle bien de bornes de dépannage, nous ne sommes pas tenus d'offrir à chaque personne dans la ville qui souhaiterait avoir une voiture électrique une possibilité d'y recharger sa voiture. »

Monsieur BELKACEM Mehdi :

« Oui, oui, tout à fait, on parle surtout des quelques visiteurs ou habitants qui viennent et qui sont en voiture électrique et qui rechargent leur voiture en dépannage, oui, tout à fait. »

Madame le Maire :

« De dépannage, il y en a huit, il y a beaucoup moins de stations-services sur la ville. »

Monsieur BELKACEM Mehdi :

« Une autre question, on parle de recettes, est-ce qu'on a une estimation des recettes de ces bornes ? »

Monsieur BOIRE Vladimir :

« Alors, pour l'instant les recettes de ces bornes, elles sont nulles, puisque Grand Paris Aménagement qui s'occupe de l'installation et de la mise en service des bornes a eu des difficultés avec ENEDIS qui ne nous a confirmé le raccordement et l'agrément pour le fonctionnement de 6 de ces bornes qu'en fin février. Donc, là dans l'état actuel de la situation, pour ces bornes-là, on devrait pouvoir avoir une mise en service sous trois mois, sous réserve évidemment de l'évolution de la situation des moyens qui pourront être alloués en fonction des restrictions à venir d'un point de vue sanitaire. Mais, pour l'instant effectivement les bornes n'ont rien rapporté à la ville et n'ont rien coûté non plus, puisqu'elles ne sont pas en fonctionnement, l'entretien et la charge de ces bornes est pris en charge par Grand Paris Aménagement.»

Monsieur BELKACEM Mehdi :

« D'accord, merci. »

Madame le Maire :

« Je vous remercie. Nous allons passer au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Madame LONDADJIM s'abstient pour le groupe Saint-Cyr-l'Ecole en commun, 7 voix.

Ne prend pas part au vote ?

On est d'accord, la délibération est adoptée. »

• **Réf. : 2021/03-2/9**

OBJET : Organisation de rencontres intergénérationnelles. Convention de partenariat.

Article 1 : Habilité le Maire à conclure avec la société Saint-Cyr Gestion située sur la Zone industrielle, 25870 DEVECEY, exploitant de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Korian Parc de l'Abbaye sis 7, rue des Demoiselles de Saint-Cyr à Saint-Cyr-l'Ecole, une convention de partenariat annexée à la délibération, en vue de mettre en œuvre un projet de rencontres intergénérationnelles basé sur des échanges au sein de la maison de retraite médicalisée susmentionnée et la crèche familiale municipale.

Article 2 : En application de l'article 6 II de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée, **procède** au scrutin public organisé par appel du Maire pour l'adoption de cette délibération, avec les résultats suivants :

- ont voté pour : Mme le Maire, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE, M. Claude COUTON (pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT), M. Joseph SAMAMA, M. Jean-Marc DUSSEAUX (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM (pouvoir à Mme Anne BARRÉ), Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Gaëlle du MESNIL (pouvoir à M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE), Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, Mme Catherine LONDADJIM, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, M. Matthieu MIRLEAU (pouvoir à Mme Marie LITWINOWICZ), Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, Mme Audrey SAULGRAIN, **soit 33 voix pour. Adoption à l'unanimité.**

Lecture de la note de synthèse par Madame DUCHON.

Madame le Maire :

« Je vous remercie. Je tiens à préciser et à compléter en expliquant que dès le premier confinement, nous avons mis à disposition de l'EHPAD qui est sur notre territoire des tablettes permettant (une par service) permettant à chaque résidant de prendre contact avec sa famille via internet. »

Madame LONDADJIM :

« Merci Madame le Maire, merci Madame DUCHON. Nous ne pouvons que soutenir cette délibération, les rencontres intergénérationnelles faisaient partie du programme de Saint-Cyr-l'Ecole en commun. Nous encouragerons également les projets éducatifs des écoles primaires de la ville qui auront pour objet de favoriser ces liens intergénérationnels pour rompre cet isolement et il serait aussi intéressant de faire appel à des associations, notamment à l'association « Bleu, Blanc, Zèbre » qui a une grande expérience pour animer ce type de rencontres, notamment avec la mise en place d'activités de lecture, lire et faire lire entre les aînés et les enfants. Merci. »

Madame le Maire :

« Je vous remercie. Je tiens à préciser que bien entendu des échanges sont faits aussi avec les écoles élémentaires et maternelles de la ville, avec des associations, mais en fait on a plutôt choisi de faire vivre les associations de notre ville. Donc, en réalité on travaille avec les associations de seniors de la ville, mais je prends bonne note de votre proposition absolument pas connoté « Bleu, Blanc, Zèbre », c'est ça ? Ça marche. Je vous remercie, nous allons procéder au vote.

Qui vote contre ?
 Qui s'abstient ?
 Ne prend pas part au vote ?
 Je vous remercie.

• **Réf : 2021/03-2/10**

OBJET : Autorisation à donner à Madame le Maire de signer la rétrocession de la parcelle AB n° 312, rue Danielle Casanova au droit du n° 39.

Article 1 : Décide d'accepter la rétrocession par la société Saint Cyr Nova, ou toute autre société subrogée dans ses droits et devoirs, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée en section AB n° 312, représentant 150 m² du trottoir rue Danielle Casanova.

Article 2 : Demande que cette acquisition bénéficie de l'exonération prévue à l'article 1042 du Code général des impôts.

Article 3 : Autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Article 4 : En application de l'article 6 II de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée, **procède** au scrutin public organisé par appel du Maire pour l'adoption de cette délibération, avec les résultats suivants :

- **ont voté pour** : Mme le Maire, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE, M. Claude COUTON (pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT), M. Joseph SAMAMA, M. Jean-Marc DUSSEAU (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM (pouvoir à Mme Anne BARRÉ), Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Gaëlle du MESNIL (pouvoir à M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE), Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, Mme Catherine LONDADJIM, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, M. Matthieu MIRLEAU (pouvoir à Mme Marie LITWINOWICZ), Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, Mme Audrey SAULGRAIN, **soit 33 voix pour. Adoption à l'unanimité.**

Lecture de la note de synthèse par Monsieur DANTAS.

Madame le Maire :

« Merci Monsieur DANTAS. Y a-t-il des questions ? »

Monsieur CAPRONI :

« Merci Madame le Maire. Alors, j'avais juste deux-trois interrogations.

Comme pour chaque rétrocession à la Ville d'un trottoir préexistant après des travaux réalisés par une entreprise privée, nous souhaitons rappeler que nous sommes très attachés à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et donc nous souhaitons savoir quelle sera la largeur finale du cheminement. Est-ce qu'il sera d'un mètre quarante libre de mobilier ou de tout autre obstacle éventuel, comme l'exige la loi ? Ça c'est ma première question sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Ensuite : pouvez-vous nous confirmer qu'il nous est proposé de racheter cette bande de trottoir terminé, c'est-à-dire bitumé et que ces travaux ne seront pas à la charge des Saint-Cyriens, mais uniquement à la charge du promoteur.

Et enfin, troisième question : pouvez-vous également nous préciser qui payera les frais de notaire pour l'enregistrement de la rétrocession ? Voilà, merci. »

Madame le Maire :

« Je vous en prie. Alors, je vais répondre en trois temps.

Sur la partie d'un mètre quarante libre de mobilier, je vous rappelle que la commune essaie et fait, tant que faire se peut, en fait respecte la loi. Donc, évidemment en dehors du fait qu'il y ait un bâtiment avec un mur qu'on ne peut reculer, la largeur minimum sera d'un mètre quarante.

Ensuite, je reviens sur le fait que ce trottoir, vendu à l'euro symbolique, met simplement en place quelque chose qui perdure depuis des années et on peut refuser de l'acheter. A ce moment-là, simplement le

promoteur mettra une clôture à l'endroit de sa propriété et nous perdrons le trottoir, c'est aussi une possibilité. Ce trottoir, il avait été de toute façon financé dans les travaux de la rue Casanova, donc il avait été prévu de le refaire. Simplement au moment du rachat, on se rend compte qu'il n'est pas à nous et qu'il appartient à un particulier.

Alors, les frais de notaire, donc là les choses sont très, très claires en France : vous payez à l'acte et c'est le demandeur qui paye l'acte. Je pense avoir répondu à vos questions. »

Monsieur CAPRONI :

« Juste pour rebondir sur votre réponse sur le trottoir. Du coup, parce que ce n'était pas très clair votre réponse, est-ce que le trottoir, la bande du trottoir est du coup terminée ou est-ce qu'elle est en mauvais état ? »

Madame le Maire :

« Il est en mauvais état... »

Monsieur DANTAS :

« Vous permettez, je répondrai juste en deux mots... »

Madame le Maire :

« Il est en mauvais état...je vais terminer pour clarifier, parce que je n'ai pas été claire, je vais être claire. Il est en mauvais état, il faisait partie du chiffrage de la rénovation de la rue, puisqu'il était pour nous, appartenant à la Ville, et c'est en fait à la vente au promoteur que le promoteur en a légitimé la propriété. C'est aussi pour ça, qu'on lui achète à l'euro symbolique et qu'il ne nous le vend pas au prix d'un promoteur. Monsieur DANTAS vous souhaitez apporter un complément d'information. »

Monsieur DANTAS :

« Oui, tout simplement parce qu'aujourd'hui, alors peut-être par erreur depuis le début, ce trottoir jusqu'au fil d'eau ne nous appartient pas. Tout simplement, jusqu'à la bordure, c'est une propriété privée et donc, c'est pour nous une aubaine de prendre ce trottoir qui a toujours été à l'usage de la Ville et qu'en fait, c'est privé. C'est une parcelle privée, tout simplement. »

Madame le Maire :

« Donc, si vous faites appel à la règle qui dit que quand une ville reprend une rue que si elle a été refaite, je pense que c'est ce qu'il y avait là-dessous, sauf si l'intérêt général est démontré. Je crois que nous avons l'intérêt général qui a été démontré. Une autre prise de parole ? »

Monsieur CAPRONI :

« Oui, c'était pour rajouter...je comprends la réponse sur l'intérêt général, c'est juste que du coup, quand on dit rétrocession pour un euro symbolique, ce n'est pas forcément exact. Du coup, il faudra quand-même refaire apparemment ce trottoir dont vous avez dit qu'il est abîmé. Juste pour souligner, ce n'est pas tout à fait un euro symbolique, ce sera un petit peu plus cher qu'un euro symbolique, on est d'accord. »

Madame le Maire :

« Non, c'est votre lecture, ce n'est pas la mienne. Donc, on vous propose d'acheter un morceau de trottoir dont on se sert depuis toujours, sur lequel on ne nous demandera pas de location sur X années, ça aurait été aussi une possibilité, pour 1 euro symbolique, sachant que la personne peut aussi le garder et mettre un mur au droit de sa propriété. Donc, l'acte par lui-même d'achat est de 1 euro, on est bien d'accord ? »

Monsieur CAPRONI :

« Mmm... »

Madame le Maire :

« Est-ce que ça coûte à la Ville d'entretenir ses rues et ses trottoirs ? Oui, Monsieur CAPRONI, beaucoup, énormément. Est-ce qu'il y a 4 ans-5 ans, tiens allez, en 1993, comme ça ce n'était ni vous, ni moi, est-ce qu'à cette époque-là, on a refait le trottoir ? Oui. Est-ce que ce sont les Saint-Cyriens qui ont payé ? Oui. Est-ce que j'ai été plus claire dans ma réponse ? »

Monsieur CAPRONI :

« Oui, tout à fait, notamment Monsieur DANTAS qui était clair en indiquant honnêtement qu'il y avait eu une erreur à un moment donné... »

Madame le Maire :

« Ah oui, oui, oui. Oui, il y a eu une erreur à moment donné, mais ce moment, il est très lointain. Vous voyez de quel bâtiment on parle, vous connaissez la rue, vous êtes allé voir ? »

Monsieur CAPRONI :

« Oui, oui, mais l'idée, c'était de bien dire qu'il y avait une erreur et qu'on rattrape quelque chose qui n'est pas forcément indiqué dans la note de synthèse. »

Madame le Maire :

« Ce n'est pas la seule, ce n'est pas la seule, les erreurs cadastrales dont on reprend après des années, je vous assure...et puis certainement nous-même ferons les nôtres, qu'on laissera à des générations derrière, c'est évident. Je vous remercie, on va passer au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote.

Je vous remercie.

- **Réf : 2021/03-2/11**

OBJET : Convention d'occupation temporaire des terrains des Aéroports de Paris (ADP) sur le site de la Râtelle et autorisation de signer le procès-verbal de remise en gestion entre GPA et la Ville de Saint-Cyr-l'École.

Article 1 : Approuve les termes de la convention pour la réalisation de la voie de la Râtelle et autorise le Maire à signer ladite convention avec Aéroports de Paris et Grand Paris Aménagement (GPA).

Article 2 : Approuve les termes du procès-verbal de remise en gestion de la voie de la Râtelle par Grand Paris Aménagement à la commune, et **autorise** le Maire à signer ledit procès-verbal fixant les conditions et les modalités de la gestion et de l'entretien de cet ouvrage par la commune durant la période comprise entre la date de la remise de ladite voie et le transfert de sa propriété à la collectivité, ainsi que tous documents inhérents à cette procédure.

Article 3 : Précise que le transfert de propriété interviendra ultérieurement par actes authentiques successifs avec Grand Paris Aménagement, puis avec Aéroports de Paris.

Article 4 : En application de l'article 6 II de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée, **procède** au scrutin public organisé par appel du Maire pour l'adoption de cette délibération, avec les résultats suivants :

- **ont voté pour** : Mme le Maire, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE, M. Claude COUTON (pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT), M. Joseph SAMAMA, M. Jean-Marc DUSSEaux (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSELIN, M. Ahmed BELKACEM (pouvoir à Mme Anne BARRÉ), Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Gaëlle du MESNIL (pouvoir à M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE), Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, Mme Catherine LONDADJIM, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, M. Matthieu MIRLEAU (pouvoir à Mme Marie LITWINOWICZ), Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, Mme Audrey SAULGRAIN, **soit 33 voix pour. Adoption à l'unanimité.**

Lecture de la note de synthèse par Madame ROUSSEAU.

Madame le Maire :

« Je vous remercie. Je vois qu'il y a des questions. »

Madame LONDADJIM :

« Merci Madame le Maire. Bien évidemment nous voterons pour cette délibération, mais nous avons une question : dans votre courrier du 18/06/2020 la mairie s'engage à garantir la sécurité des usagers par rapport à la proximité du passage des hélicoptères, par quel moyen pensez-vous assurer cette sécurité ? Il faut rappeler que c'est un courrier entre ADP et la mairie. »

Madame le Maire :

« En fait, il s'agirait de ne pas mettre d'obstacles qui mettraient à mal le passage des aéronefs. On n'aurait pas le droit, par exemple, de construire un mirador trop élevé et qui ne permettrait pas son passage. Donc, on s'y tiendra, on n'a pas l'intention d'y construire un mirador. »

Madame LONDADJIM :

« Oui, je reprends la parole. »

Madame le Maire :

« Oui, oui, je vous en prie. »

Madame LONDADJIM :

« En effet, cela a inquiété certains des riverains, puisqu'ils savent que c'est une voie de passage et qu'ADP a retiré sa responsabilité en fait. »

Madame le Maire :

« Sur les éléments qu'on mettrait en place. »

Madame LONDADJIM :

« D'accord, très bien. »

Madame le Maire :

« Un aéronef aujourd'hui a le droit de passer là. Si demain nous construisions, je ne sais pas...une antenne de 18 mètres de haut, eh bien ! forcément, nous créerions un obstacle. Si l'aéronef tombait par rapport à cet obstacle, nous serions responsables, puisque nous aurions mis cet obstacle, des dégâts causés aux usagers. C'est le principe des servitudes aéronautiques. »

Madame LONDADJIM :

« Très bien, c'est enregistré. »

Madame le Maire :

« Mais je vous en prie. »

Monsieur BELKACEM Mehdi :

« Merci, juste une petite question : est-ce qu'on peut connaître la limitation de vitesse de la voie de la Râtelle ? »

Madame ROUSSEAU :

« Moi, je peux répondre à cette question : ce sera 30km/h. »

Monsieur BELKACEM Mehdi :

« Vous avez une estimation à peu près de l'ouverture de cette route ? »

Madame ROUSSEAU :

« C'est le temps que les deux documents soient signés et ensuite, il faut, comme je l'ai dit dans la délibération, procéder à un arrêté de circulation. Voilà, le temps de finaliser toutes ces signatures. »

Monsieur BELKACEM Mehdi :

« Une dernière question : beaucoup parlent de l'embranchement de cette nouvelle voie qui pourrait donner à une bretelle à la A12. Est-ce que vous pouvez confirmer ou infirmer les dires en fait ? C'est ce qu'on entend ici et là. »

Madame le Maire :

« Marie-Laure, c'est moi qui vais prendre la parole pour répondre à cette question. La Ville ne demandera jamais l'ouverture d'un accès à la bretelle à cet endroit-là, pour une raison très simple qui est qu'une ouverture sur une bretelle telle qu'une autoroute, telle que l'A12, engendre une aspiration de véhicules absolument énorme. Or, nous sommes sur des routes communales, on est à la sortie du tunnel, donc on ne peut pas mettre une ouverture sur une sortie de tunnel, ça sous-entendrait aussi que l'autoroute passerait à 70, ça n'a plus de sens d'être sur une autoroute si vous êtes à 70. Donc, on n'a aucun intérêt réellement à faire une ouverture à cet endroit-là. »

Monsieur BELKACEM Mehdi :

« D'accord. »

Madame le Maire :

« Merci Monsieur BELKACEM. Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie.

- Réf : 2021/03-2/12

OBJET : Déploiement du Régime Indemnitaire tenant compte de Fonctions, de Sujétions, d'Expertise et d'Engagement Professionnel (RIFSEEP) aux nouveaux cadres d'emplois.

Article 1 : Décide d'appliquer les montants suivants :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Ingénieurs en chef territoriaux ,		Montant annuel maximum de l'IFSE (plafond)	Montant annuel maximum de l'IFSE (plafond) agent logé
Groupes de fonction	Emplois		
Groupe A1	Directeur Général des Services	57 120 €	42 840 €
Groupe A2	Directeurs de Pôles	49 980 €	37 490 €
Groupe A3	Responsables de service	46 920 €	35 190€
Groupe A4	Adjoints aux responsables de service, chargé(e) de missions, agent sans fonction d'encadrement	42 330 €	31 750 €
Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Educateur territoriaux de jeunes enfants			
Groupe A1	Coordinatrice, responsables de structure, responsables de service	14 000€	Non prévu par les textes

Groupe A2	Adjoint(e) au responsable de structure, au responsable de service	13 500€	Non prévu par les textes
Groupe A3	Sans fonctions d'encadrement, poste avec expertise	13 000€	Non prévu par les textes
Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Médecins territoriaux			
Groupe A1	Responsables de structure, responsables de service	43 180€	Non prévu par les textes
Groupe A2	Adjoint(e) au responsable de structure, au responsable de service	38 250€	Non prévu par les textes
Groupe A3	Sans fonction d'encadrement, poste avec expertise	29 495€	Non prévu par les textes

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux, Cadres territoriaux de santé paramédicaux, Puéricultrices cadres territoriaux de santé, Sages-femmes territoriales, Psychologues territoriaux		Montant annuel maximum de l'IFSE (plafond)	Montant annuel maximum de l'IFSE (plafond) agent logé
Groupes de fonction	Emplois		
Groupe A1	Responsables de structure, responsables de service	25 500€	Non prévu par les textes
Groupe A2	Adjoint(e) au responsable de structure, au responsable de service	23 000€	Non prévu par les textes
Groupe A3	Sans fonction d'encadrement, poste avec expertise	20 400€	Non prévu par les textes
Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Puéricultrices territoriales, Infirmiers en soins généraux			
Groupe A1	Responsables de structure, chefs de service	19 480€	Non prévu par les textes

Groupe A2	Adjoints aux responsables de structure	17 980€	Non prévu par les textes
Groupe A3	Sans fonction d'encadrement, poste avec expertise	15 300€	Non prévu par les textes
Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Infirmiers territoriaux			
Groupe A1	Responsables de structure, chefs de service	9 000€	5 150 €
Groupe A2	Adjoints aux responsables de structure	8 500€	5 000€
Groupe A3	Sans fonction d'encadrement, poste avec expertise	8 010€	4 860 €

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux			
Groupe C1	Fonctions d'encadrement, responsables de service	11 340€	7 090 €
Groupe C2	Fonctions d'adjoint au responsable de service	11 100€	6 900 €
Groupe C3	Agent de terrain sans fonctions d'encadrement	10 800€	6 750 €

Article 2 : Précise que les autres dispositions prévues dans les délibérations n° 2018/11/15 du 14 novembre 2018 et n° 2019/07/3 du 3 juillet 2019 restent inchangées.

Article 3 : Décide d'adopter le régime indemnitaire ainsi proposé à compter du 1^{er} avril 2021.

Article 4 : Décide d'inscrire au budget, les crédits relatifs audit régime indemnitaire.

Article 5 : Précise que les montants maxima (plafonds) évolueront selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat, et que cette délibération sera applicable aux différents cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale au fur et à mesure de la publication des arrêtés ministériels correspondants et de leur transposition aux autres cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale.

Article 6 : Décide d'abroger les délibérations relatives au régime indemnitaire actuel pour les filières pouvant bénéficier du RIFSEEP.

Article 7 : En application de l'article 6 II de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée, **procède** au scrutin public organisé par appel du Maire pour l'adoption de cette délibération, avec les résultats suivants :
- ont voté pour : Mme le Maire, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS,

Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE, M. Claude COUTON (pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT), M. Joseph SAMAMA, M. Jean-Marc DUSSEAUX (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM (pouvoir à Mme Anne BARRÉ), Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Gaëlle du MESNIL (pouvoir à M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE), Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, Mme Audrey SAULGRAIN, **soit 26 voix pour**.
- se sont abstenus : Mme Catherine LONDADJIM, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, M. Matthieu MIRLEAU (pouvoir à Mme Marie LITWINOWICZ), Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, **soit 7 abstentions.**

Lecture de la note de synthèse par Monsieur BUONO.

Madame le Maire :

« Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas, je vous propose de passer au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Madame Catherine LONDADJIM, vous vous abstenez pour le groupe ? Oui, donc abstention du groupe Saint-Cyr-l'Ecole en commun sur l'extension du RIFSEEP.

Je vous remercie.

La délibération est donc adoptée. »

• **Réf : 2021/03-2/13**

OBJET : Orientations budgétaires de la commune pour 2021.

Article 1 : Adopte cette délibération prenant acte de :

- **la tenue du débat d'orientation budgétaire** pour la ville de Saint-Cyr-l'Ecole pour l'exercice 2021 tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, sur la base du rapport présenté par Madame le Maire en application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015,
- **l'existence de ce rapport d'orientation budgétaire** pour la Ville de Saint-Cyr-l'Ecole au titre de l'exercice 2021, lequel est annexé à la délibération.

Article 2 : En application de l'article 6 II de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée, **procède** au scrutin public organisé par appel du Maire pour l'adoption de cette délibération, avec les résultats suivants :

- ont voté pour : Mme le Maire, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE, M. Claude COUTON (pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT), M. Joseph SAMAMA, M. Jean-Marc DUSSEAUX (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM (pouvoir à Mme Anne BARRÉ), Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Gaëlle du MESNIL (pouvoir à M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE), Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, Mme Catherine LONDADJIM, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, M. Matthieu MIRLEAU (pouvoir à Mme Marie LITWINOWICZ), Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, Mme Audrey SAULGRAIN, **soit 33 voix pour. Adoption à l'unanimité.**

Présentation d'un PowerPoint par Monsieur LANCELIN.

Madame le Maire :

« Un grand merci. Alors, je vois des questions. »

Madame LONDADJIM :

« Merci Madame le Maire. Donc, merci Monsieur LANCELIN pour cette présentation. Nous remercions également les services qui ont participé à l'élaboration de cette présentation. Nous nous étonnons par ailleurs qu'un sujet aussi crucial pour les Saint-Cyriens soit abordé en fin de conseil, alors que l'attention de chacun d'entre nous est peut-être moindre. Nous adhérons totalement à l'objectif premier de viser un budget sincère et à l'équilibre. En reprenant les éléments du rapport d'orientation budgétaire 2021, nous portons notre analyse tout d'abord sur les recettes, notamment sur celles issues des dotations. Vous présentez une

baisse des dotations de l'Etat, les baisses prévues sont plus que prudentielles en comparaison avec les éléments chiffrés réels des exercices antérieurs. Donc, il faut savoir que l'étude que nous avons réalisée se basait sur les éléments du dossier, à savoir les informations depuis 2017. Or, votre présentation PowerPoint nous montrait les éléments à partir de 2013. Donc, les remarques porteront sur les 4 derniers précédents exercices. Nous n'avons pas la même lecture de votre document, nous trouvons les hypothèses de baisse particulièrement surestimées. Ainsi, pour la DGF en 2021, vous prévoyez une baisse de 10 %. Or, la DGF a baissé en chiffre constaté de 6 % pour 4 ans, donc 1,5 % annuel. Vous présentez une baisse de 271 K€, ce chiffre nous paraît erroné pour plusieurs raisons : le calcul provient d'une différence entre des chiffres réalisés, entre donc 2017 et 2020, et un chiffre prévisionnel pour 2021, ne tenant pas compte de l'augmentation intervenue en 2020. Pour nous, la baisse réelle n'est que de 39 K€, soit 1,5 % annuel. De même pour le FDPTP en 2021, vous prévoyez une baisse de 33 %. Or, elle a baissé de 39 % sur 4 ans ou 9,75 % annuel, et donc non 340 K€ page 7 et 380K € page 8 du document présenté. Quant à la dernière dotation, le FSRIF, donc vous prévoyez une baisse de 10 %. Or, le FSRIF a baissé de 10 % sur 4 ans, soit 2,5 % annuel. De plus vous présentez une baisse de 196 K€. Donc, de la même manière, le raisonnement étant identique, le calcul provient de la différence entre les chiffres réalisés et les chiffres prévisionnels pour 2021. Donc, la baisse réelle pour nous est de 106 K€. Au vu des variations effectives constatées au cours des 4 dernières années, comment avez-vous établi vos hypothèses de baisses de 10 % et 33 % pour l'année 2021 ? »

Madame le Maire :

« Je vous remercie. Monsieur LANCELIN, si vous voulez bien répondre à Madame LONDADJIM, si vous ne dormez pas, puisqu'il est très, très tard. Il est 22h20, je ne doute pas que vous soyez toujours éveillé. Je rappelle que le conseil municipal est bien entendu diffusé sur le site de la ville via une communication en ligne et consultable après, au cas où nous aurions été soporifique et nous n'aurions pas réussi à contenir l'attention de chacun. »

Monsieur LANCELIN :

« Alors, moi j'ai essayé d'avoir une présentation qui était dynamique, donc j'espère que je n'ai endormi personne. D'ailleurs, je vois que tout le monde est encore bien réveillé. Pour répondre à Madame...alors, on ne va pas se battre sur les chiffres, parce qu'on peut se battre longtemps sur les prévisions. Nous, on se base sur les lois de finances 2021, ça veut dire qu'il y a une loi de finances qui s'impose à vous et on est obligé de s'appuyer là-dessus. Donc, je m'appuie moi et les services s'appuient sur cette loi de finances. Ensuite, alors vous allez chipoter sur les pourcentages de diminution. Moi, je suis désolé, mais c'est mon deuxième mandat et jusqu'à preuve du contraire, sur les deux mandats, on n'a pas arrêté d'avoir des baisses de dotations et elles vont continuer. On peut toujours chipoter sur le 2,5 ou le 1,5 %, Madame, mais on constate quand même qu'on avait en 2013 plus de 3 millions de DGF et qu'aujourd'hui, si on prend juste le chiffre de l'année 2020, il était de 2,4 millions, donc déjà là-dessus on avait déjà perdu 1,4 millions. Donc que vous le vouliez ou non, l'Etat a décidé et continuera à le faire, de payer une partie de sa dette en s'appuyant sur les communes, et ce n'est pas parce que vous allez changer votre chiffre de 2,5 % que vous allez changer grand-chose. Donc, nous, nous devons être prudents, prudents parce qu'on n'a pas tous les chiffres et qu'il vaut mieux partir sur des chiffres qui sont plus bas et ne pas se tromper à la fin, plutôt que de partir trop haut et avoir des dépenses qui déséquilibrent notre budget. Je vous remercie. »

Madame le Maire :

« Je vous remercie. Madame LONDADJIM vous avez une autre prise de parole ? »

Madame LONDADJIM :

« Donc, je faisais ce rappel que cette délibération intervenait dans les dernières, parce que précédemment, au cours des conseils municipaux traitant de ce sujet, ces délibérations intervenaient dans les premiers temps, donc c'est pourquoi je faisais cette remarque. »

Madame le Maire :

« Vous pouvez me donner les années Madame, s'il vous plaît ? Il me semble que sur le dernier mandat, à chaque fois le débat a été mis en dernier. »

Madame LONDADJIM :

« J'avais vu en...par exemple, le débat d'orientation 2018, donc c'est la référence 2018/03/1, donc l'orientation budgétaire pour 2018, donc ça veut dire que c'était en première position. »

Madame le Maire :

« C'était le premier, d'accord. »

Madame LONDADJIM :

« Pour le rapport d'orientation 2020, c'était 2019/11/1. »

Madame le Maire :

« D'accord, écoutez, nous, on a souhaité le mettre en dernier... »

Madame LONDADJIM :

« Et le débat d'orientation pour 2019, c'était 2019/02/1, voilà. »

Madame le Maire :

« Alors, simplement, nous avons souhaité le mettre en dernier pour que nous ayons tout le temps d'en échanger sans contrainte d'autres délibérations derrière. De manière comme d'une autre, j'ose espérer que vous seriez restée jusqu'à la fin Madame LONDADJIM ? »

Madame LONDADJIM :

« Ah, mais bien sûr, mais... »

Madame le Maire :

« Donc, tout va bien, tout va bien. Si on parle du fond, le budget d'orientation budgétaire. »

Madame LONDADJIM :

« Oui, d'accord le budget, oui, en effet. Ce que je ne trouve pas tout à fait juste de votre part, c'est que vous nous avez envoyé donc un rapport budgétaire avec les années au sujet des dotations partant de 2017 à 2021 en prévisionnel, et votre présentation part de 2013. Donc, on n'est pas au même niveau d'information entre la présentation générale et celle qui nous a été communiquée, ça c'est la remarque que je voulais faire au sujet de la présentation. Et donc, bien sûr on constate que vous amplifiez, comme les années précédentes, les baisses en prévisionnel, elles sont récurrentes d'année en année. Donc, voilà pour ce point. Dans les soucis d'établir un budget à l'équilibre, nous aurions proposé des variations plus raisonnables, mais, je pense que cela n'est pas d'actualité d'après ce que dit Monsieur LANCELIN.

Nous continuerons notre analyse par l'examen des recettes de fonctionnement. Nous déplorons que les recettes ne soient absolument pas estimées, de plus elles sont très vagues et suscitent de nombreuses interrogations. Par exemple, dans le chapitre 5.1.1.3, le produit fiscal, la loi de finance pour 2021 présente la revalorisation des bases d'imposition de 0,20 % contre 0,90 en 2020. La commune prévoit une augmentation de ces bases de fiscalité liées aux nouveaux programmes d'habitations. Pourriez-vous nous en expliquer le mécanisme ? Que cela signifie-t-il : une augmentation des impôts ? Merci pour votre réponse. »

Madame le Maire :

« Si j'ai bien compris, vous nous accusez de présenter un budget insincère ? Parce que là, on est au ROB, on est sur des orientations budgétaires, donc attention aux choix de vos mots, c'est important. Deuxième chose, nous vous apportons des compléments d'information que vous n'aviez pas et nous nous en félicitons. Mais sachez quand même que ces données ont été présentées d'année en année. Voilà, maintenant Monsieur LANCELIN, je vous laisse répondre sur le fond s'il vous plait. »

Monsieur LANCELIN :

« Je voulais répondre sur la forme aussi, parce qu'effectivement on a présenté tout ça. Mais, c'est aussi un débat d'orientation budgétaire, donc effectivement quand on a commencé à rédiger le ROB, le rapport d'orientation budgétaire, je voulais aller jusqu'au bout et effectivement moi, je pense qu'apporter ces informations supplémentaires vous permet de mieux comprendre pourquoi on est prudent et qu'il faut être prudent. On ne va pas augmenter les impôts. D'abord, de toute façon, même si on augmente les impôts, ce ne sera pas pris en compte, parce que si vous avez bien compris, la taxe d'habitation, elle va disparaître.

Donc, de toute façon aujourd'hui, ces augmentations sont gelées par l'Etat. Quand on parle de base fiscale, c'est que l'Etat dit : l'augmentation des bases c'est de 0,2 %, ça veut dire qu'on a plus d'habitants, mais les bases fiscales c'est eux qui les déterminent et c'est une augmentation de 0,2 %. Donc, ça ne dépend pas de nous. Vous êtes d'accord, vous comprenez ça ou pas ? Ce n'est pas nous qui décidons. »

Madame le Maire :

« Madame LONDADJIM, vous avez compris le fonctionnement ? »

Madame LONDADJIM :

« Ce que simplement nous voulions savoir, c'est que dans votre présentation, vous nous disiez que la commune prévoyait une augmentation de ces bases de fiscalité liées aux nouveaux programmes d'habitations. »

Madame le Maire :

« A des arrivants, oui. C'est-à-dire que quand il y a des gens en plus, en effet il y a des recettes en plus. »

Monsieur LANCELIN :

« Voilà, ça veut dire que ces habitants qui bétonnent la ville et qu'on n'aime pas, finalement ils vont nous apporter plus de fiscalité aussi. Moi, je suis très heureux de les accueillir et j'en ai déjà parlé, on a besoin de ces nouveaux Saint-Cyriens, parce que on a de plus en plus de gens qui cherchent à se loger et que si on ne construit pas quelque part, on ne construit nulle part, on construit à la campagne. Donc, il est prévu une densification des zones d'habitation et moi je trouve ça très bien et je m'en félicite et j'accueille ces nouveaux habitants avec beaucoup de plaisir. »

Madame le Maire :

« Partagé. Y a-t-il d'autres prises de paroles ou pouvons-nous... »

Madame LONDADJIM :

« Quant à l'analyse des investissements, donc la volonté d'emprunter a minima nous semble entraîner plusieurs dysfonctionnements. En effet, ce sont les impôts des habitants actuels qui paient les nouvelles infrastructures, qui profiteront aux futurs habitants. De plus, en contractant des crédits, la commune obtiendrait des aides de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Europe, ce qui réduirait la charge financière. Il avait été précisé que la Maison des Associations serait financée par la vente du Centre Sémard. Or, l'édifice est pratiquement terminé, à quoi serviront les 6 900 000 millions de la vente de Sémard ? Merci pour votre réponse. »

Madame le Maire :

« Bon, là j'en perds mon latin. Henri, je te laisse expliquer...trouve des mots. »

Monsieur LANCELIN :

« Ce n'est pas parce que vous faites des emprunts que vous allez avoir plus d'aides, il n'y a aucun rapport entre les deux. Ensuite, sachez que quand vous empruntez, vous remboursez et ces remboursements se font aussi par les habitants de la ville. Donc, ça ne change strictement rien. Etre endetté, par contre, ça diminue votre budget de fonctionnement, parce que je vous rappelle que la dette est remboursée par l'excédent, ça veut dire que plus vous vous endettez, plus vous devez avoir un excédent important, et en plus dans le budget de fonctionnement, vous devez rajouter les intérêts de la dette, donc ce n'est pas forcément très intéressant. Deuxièmement, je vous rappelle qu'il y a une contrainte, c'est qu'on n'a pas le droit de rediriger les recettes, ça veut dire que les recettes ne peuvent pas être dirigées vers quelque chose. C'est de l'investissement, ce sont des recettes qui vont tomber dans l'investissement, mais c'est ventilé dans tous les investissements. »

Madame le Maire :

« Donc, si vous préférez, lorsqu'on dit que l'école Langevin sera vendue pour construire un autre groupe scolaire sur la ZAC Renard, c'est imagé. Je ne pourrai pas demander à la personne qui achètera de faire directement le chèque au promoteur de la nouvelle école. Je serai obligée de le mettre dans un budget global et dans notre perspective, notre PPI, nous l'avons fléchi et nous comptons sur ces deniers pour financer la

Maison des Associations s'agissant notamment du Centre Sémard. Je crois qu'on a répondu aux questions. Y a-t-il d'autres prises de paroles, des besoins d'information complémentaires ? »

Madame LONDADJIM :

« Merci Madame le Maire. Oui, nous avançons cela, parce que c'est ce qui avait été présenté en disant nous vendons Sémard pour financer la Maison des Associations, c'est ce qui nous avait été présenté, donc nous voulions... »

Madame le Maire :

« Donc, c'est une image Madame LONDADJIM, allez-y poursuivez. »

Madame LONDADJIM :

« Oui, mais c'est bien de le préciser. »

Madame le Maire :

« Je pense que beaucoup de personnes connaissent les finances publiques Madame LONDADJIM, surtout quand on se présente sur une liste, n'hésitez pas continuez. »

Madame LONDADJIM :

« Oui, merci quand même. »

Madame le Maire :

« Mais je vous en prie. »

Madame LONDADJIM :

« Quant aux effectifs, la nouvelle répartition selon les catégories de personnel montre une augmentation des postes d'encadrement, des fonctions d'exécution et des hors classe, au détriment des fonctions d'application. Le nombre de fonctionnaires de la catégorie A qui a stagné sur 5 ans, a progressé de plus de 28% en 2021, alors que pendant 5 ans, il y avait un poste de catégorie A pour 17 fonctionnaires, et hors catégorie ce ratio est passé à 1 pour 15. En catégorie B, alors que la moyenne sur 5 ans était de 27, elle est passée à 24, donc il y a une baisse de 11 %. Donc, on constate que d'une part, vous accroissez les contrats précaires hors catégorie et que d'autre part, en augmentant le nombre de postes d'encadrement, vous accroissez les dépenses de personnel en 2021 et pour les années à venir. Comment expliquez-vous cette forte augmentation des agents de catégorie A ? »

Madame le Maire :

« Je crois que Monsieur BUONO en charge des RH souhaite prendre la parole. »

Monsieur BUONO :

« Oui, alors, les gens en fait, ils ont le droit d'évoluer dans leur carrière, donc ils préparent des concours, quelques fois d'ailleurs il y a un phénomène d'entraînement. Souvent, il y en a un qui dit tiens ! je vais passer le concours d'attaché, puis l'autre dit tiens ! je vais le passer avec toi, et puis des fois même, ça réussit. Donc, entre le fait qu'effectivement parfois on doit recruter un cadre de catégorie A pour une nouvelle fonction qu'on crée, le reste du temps en fait, c'est l'évolution de la carrière professionnelle des personnes. Donc il y a des moments où il y a un creux des vocations sur le passage des concours et puis il y a des moments où au contraire tout le monde essaie de le passer en même temps et est promouvable. Donc voilà, c'est la vie normale, ce n'est pas aussi lisse qu'on voudrait l'imaginer, ce n'est jamais aussi lisse que l'on voudrait l'imaginer. Les gens qui aspirent à mieux, qui s'en donnent les moyens, il n'y a aucune raison de les en empêcher d'y arriver, simplement parce que ça nous fait plaisir et que les pourcentages seraient peut-être mieux dans ce sens-là que dans l'autre. »

Madame le Maire :

« Je vous remercie. Y a-t-il d'autres prises de paroles ? »

Madame LONDADJIM :

« Merci. Donc, je conclurai. Nous déplorons à nouveau, comme nos prédécesseurs, votre politique de sous-estimer les recettes venant de l'Etat et de surestimer les dépenses de fonctionnement, générant en fin

d'année un autofinancement bien supérieur à 3 millions, comme suggéré et qui vient gonfler le fonds de roulement, alors que les services aux habitants restent insuffisants, encadrement des jeunes et très jeunes entre autres. Voilà. »

Madame le Maire :

« Je vous remercie Madame LONDADJIM. »

Monsieur LANCELIN :

« Je veux juste aussi conclure. Donc, c'est que vous n'avez pas très bien vu la présentation, puisqu'il est question que justement notre orientation politique, c'est de rendre plus de services aux Saint-Cyriens et qu'il est prévu 14 embauches, donc 14 agents supplémentaires pour l'année 2021. Donc, vous avez une mauvaise interprétation de notre orientation budgétaire. Il est clair qu'il faut être prudent et l'Histoire nous a montré qu'il fallait être prudent. J'ai été élu au précédent mandat et on a eu des baisses de dotations qui nous sont arrivées comme ça brutalement et je peux vous promettre qu'on n'était très content d'avoir eu cette gestion prudentielle. Je vous souhaite une bonne soirée, merci. »

Madame le Maire :

« Merci à tous. Nous allons pouvoir passer au vote. Donc, je rappelle le concept : nous ne votons pas le fait de savoir si nous sommes d'accord ou pas avec le débat d'orientation budgétaire, mais sur le fait qu'il ait eu lieu. Donc, sur le fait qu'il ait eu lieu :

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie.

• **Réf : 2021/03-2/14**

OBJET : Débat sur la politique générale de la commune.

Article 1 : Adopte cette délibération prenant acte de la tenue du débat sur la politique générale de la commune.

Article 2 : En application de l'article 6 II de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée, **procède** au scrutin public organisé par appel du Maire pour l'adoption de cette délibération, avec les résultats suivants :

- **ont voté pour** : Mme le Maire, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE, M. Claude COUTON (pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT), M. Joseph SAMAMA, M. Jean-Marc DUSSEAUX (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM (pouvoir à Mme Anne BARRÉ), Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Gaëlle du MESNIL (pouvoir à M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE), Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, Mme Catherine LONDADJIM, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, M. Matthieu MIRLEAU (pouvoir à Mme Marie LITWINOWICZ), Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, Mme Audrey SAULGRAIN, **soit 33 voix pour. Adoption à l'unanimité.**

Lecture de la note de synthèse par Madame le Maire.

Madame le Maire :

« Donc sur la politique générale de la commune, y a-t-il des questions, des interrogations, des choses dont vous voudriez débattre ? Monsieur CAPRONI. »

Monsieur CAPRONI :

« Non, je laisse la parole à Armelle AGNERAY. »

Madame le Maire :

« Est-ce que Madame AGNERAY est toujours avec nous ?

Est-ce que Madame Lydie DULONGPONT peut appeler Madame AGNERAY pour voir pourquoi son micro ne fonctionne pas ? Monsieur CAPRONI, peut-être que vous pouvez prendre la parole en lieu et place à moins que la difficulté soit rétablie ? »

Monsieur CAPRONI :

« Ok, eh bien ! écoutez, je vais prendre effectivement la place de Madame AGNERAY pour cette prise de parole. J'espère qu'elle pourra reprendre la parole ensuite. Du coup, sur ce débat d'orientation de politique générale, en premier lieu moi, comme l'a dit Madame LONDADJIM, on trouve ça aussi décevant que ce point sur la politique générale de la commune ait été relégué en toute fin de conseil municipal. Donc lui aussi tardivement après 2h30 de réunion, non pas parce que les personnes pourront...enfin les Saint-Cyriens pourront effectivement revoir ça en replay, mais surtout pour les élus en général, ce n'est pas toujours évident après 2h30 de pouvoir se concentrer. »

Madame le Maire :

« Pardon Monsieur, est-ce que vous pouvez recentrer sur la délibération ? Donc on est sur le débat d'orientation politique de la commune, donc n'hésitez pas... »

Monsieur CAPRONI :

« Oui, mais pourquoi vous laissez parler les autres élus tranquillement alors qu'ils sont hors sujet et moi dès que je suis hors sujet vous m'empêchez de parler ? »

Madame le Maire :

« C'est-à-dire que vous êtes hors sujet. Donc, je vous demande de recentrer. »

Monsieur CAPRONI :

« Oui, mais vous n'avez pas dit la même chose à Madame LITWINOWICZ, par exemple...vous avez un traitement différent par rapport à... »

Madame le Maire :

« Ah si ! si, à chaque fois que vous me le faites...Bon Monsieur CAPRONI, OK vous êtes persécuté, c'est très compliqué, j'ai compris. Pouvez-vous répondre et débattre de la politique générale de la commune. »

Monsieur CAPRONI :

« J'aimerais le faire, si vous arrêtez de me couper la parole à chaque fois que je... »

Madame le Maire :

« Eh bien je vous la donne la parole Monsieur CAPRONI. Vous y êtes ? »

Monsieur CAPRONI :

« Merci. Donc, concernant la politique générale de la commune, aujourd'hui nous avons des difficultés à comprendre le projet de ville que vous souhaitez développer, mais aussi d'avoir de la lisibilité sur la mise en place de certaines mesures de votre programme. Alors que nous sommes dans l'urgence écologique, vous vendez les biens communaux au profit des promoteurs immobiliers et augmentez ainsi la densité urbaine, et comme je l'ai entendu de la bouche de Monsieur LANCELIN, vous assumez du coup l'augmentation de la densité urbaine et Monsieur LANCELIN, qu'on pourrait renommer en fait Monsieur LANCELOT ce soir, puisqu'il nous a dit qu'il allait sauver les campagnes yvelinoises, voilà c'est un très beau geste de chevalier. Donc, cette augmentation de la densité urbaine a pour conséquence une augmentation rapide de la population. Par contre, on voit bien que les infrastructures pour l'accompagner, elles mettent plus de temps pour arriver, voire ne sont pas forcément prévues. Par exemple, la Ville est obligée de construire au plus vite un nouveau groupe scolaire pour répondre à la demande des nouveaux habitants, donc je parle du nouveau groupe scolaire à la ZAC Renard. Vous semblez donc mener une politique de réaction et ne pas vous soucier des conséquences des constructions immobilières sur le cadre de vie des habitants et le service aux usagers. Nous arrivons donc à la première année de mandat et la fameuse pause dans l'urbanisation que vous nous avez annoncée n'a toujours pas commencé. Vous avez vendu depuis qu'on est élu l'EMP rue Sampaix, vous avez annoncé vouloir vendre l'école Langevin, vous vendez les parcelles communales Guy Moquet sans aucune concertation avec les Saint-Cyriens, ce qui n'est pas vraiment un signe positif que vous envoyez à

ceux qui vous ont élu sur notamment cette promesse de pause dans l'urbanisation. Certaines municipalités sont engagées depuis des années dans la transition écologique de leur ville en plantant des arbres, en développant des zones de jardins partagés, en végétalisant les rues et les façades. Saint-Cyr-l'Ecole est à la traîne et nous estimons qu'elle a perdu assez de temps dans son adaptation aux changements climatiques. Le cadre de vie devrait passer en priorité par la sauvegarde des espaces non construits, la création d'îlots de verdure protégés, de sensibiliser et d'éduquer les enfants à la préservation de la nature tant végétale qu'animale. C'est avec cet engagement fort, collectif, que nous parviendrons à endiguer le réchauffement climatique à notre niveau. Mais, cela passe aussi par la rénovation urbaine, avec un plan local d'urbanisme qui intègre les données environnementales et les études d'impact sur la circulation automobile qui génère de nombreuses nuisances aux habitants. Ensuite, vous avez inscrit dans votre programme une charte des promoteurs. Il serait temps de proposer une commission citoyenne pour la rédiger, mais également aussi pour améliorer le PLU. Comme vous le savez, notre vision sur le sujet est donc radicalement opposée à ce qui est fait aujourd'hui. A votre place, nous aurions conservé les terrains municipaux pour développer des services effectivement qui manquent cruellement aux habitants, des maisons de quartier et programmer par exemple, le financement d'une maison de santé pluridisciplinaire.

A cela donc, j'ai deux premières questions : pourriez-vous nous dire quand est-ce que cette promesse de campagne de pause dans l'urbanisation de notre ville sera effective ? Est-ce que vous comptez encore vendre des terrains municipaux dans cette année ou dans les années à venir ?

Ensuite j'aimerais bien vous entendre, parce que c'est aussi... ce débat-là, c'est d'entendre votre stratégie de politique générale, pourriez-vous nous dire quand est-ce que le plan d'action de développement durable annoncé dans votre programme sera dévoilé ? D'ailleurs, le terme utilisé est d'ailleurs quasiment obsolète aujourd'hui, puisqu'on ne parle plus de développement durable depuis très longtemps. On parle maintenant à minima de transition écologique et solidaire, voire d'urgence climatique, tant les conséquences sont désormais visibles. Donc, voilà mes deux questions sont sur la pause de l'urbanisation et sur votre plan d'action dit de développement durable. Je vous remercie. »

Madame le Maire :

« Je vous en prie. J'adore. En effet, vous aviez d'autres visions que la nôtre et en fait elles n'ont pas été choisies. Donc, la charte des promoteurs, on est train de la travailler, elle ne passe pas, comme vous le demandez, par des commissions citoyennes, elle sera certainement étudiée avec des professionnels, des ABF et d'autres. Mais, en effet, on n'a pas les mêmes choix, je vous l'accorde et puis alors vous voyez ce que vous pouvez m'accorder, c'est qu'on est, vous et moi, droit dans notre ligne. Concernant la pause sur l'urbanisation, écoutez, vous me reprochez des ventes de terrains qui ont été engagées il y a déjà un peu fort longtemps. Donc, oui je suis le fruit...non, non, mais arrêtez de secouer la tête...je suis le fruit d'une équipe municipale dans laquelle je suis rentrée il y a trois mandats et croyez-moi, si je n'avais pas été d'accord avec ce qui avait été fait, je n'en serais pas à la tête aujourd'hui. Donc, oui il y a eu des promesses de faites, oui elles vont être tenues et oui, en effet, l'école Langevin va être vendue et va financer le nouveau groupe scolaire, oui le centre Sémard va être vendu et va financer, imagé hein Madame LONDADJIM, c'est imagé, je ne donnerai pas le chèque pour le mettre sur le compte, ça rentrera dans le budget, mais c'est comme ça que le financement a été pensé sur des années, sur un PPI, plan pluriannuel d'investissement, c'est des choix qui ont été faits, on les assume. Vous parlez de l'EMP, l'EMP nous sommes sur un terrain qui est encore plus compliqué, bien qu'engagé depuis déjà bien longtemps avant que je ne sois Maire et qu'on ne promette une pause urbaine, sur un bail emphytéotique qui était fait, pas par mon prédécesseur, ni par celui d'avant, mais celui encore avant, pour une durée de 99 ans. Donc, ce monsieur pouvez très, très bien, faire un projet immobilier, il restait, je crois 80 ans il me semble, pour l'EMP c'était 80 ans de bail emphytéotique qui restaient ? C'était 99 ans et il restait bon aller admettons il restait 70 ans de bail, donc il pouvait très bien faire construire quelque chose sans me demander quoi que ce soit, en remplissant simplement les demandes du PLU et voilà, il ne se passait rien. Sauf qu'on avait un bâtiment qui était vieillissant, qui est en plein centre-ville et en effet, on a choisi d'être partenaire et de gagnant-gagnant pouvoir en faire de l'habitation. J'entends votre demande puissante, que plus aucun nouveau Saint-Cyrien n'arrive, que plus jamais on ne construise et que ces gens n'ont qu'à aller se loger ailleurs. Moi, j'entends aussi des gens qui souvent font 45 minutes, 1h, 2h, de trajet par jour pour aller travailler. Alors, il y a un effort qui est demandé à l'ensemble des villes de la Région Ile-de-France et pas que par la majorité actuelle au niveau de la Région, par la précédente aussi pour donner de l'habitat, construire de l'habitat. Donc, si vous me posez la question, oui nous sommes fiers et contents d'accueillir des nouveaux arrivants et pour autant, je vais aussi aller jusqu'au bout. Je vous rappelle quand même que les nouveaux habitants de la ZAC Charles Renard sont

arrivés parce que l'Etat a vendu des terrains. L'Etat souhaitait construire sur cet endroit plus de 3 000 logements, et c'est parce que la Ville s'en est mêlée et qu'on a fait une ZAC, qu'on est arrivé à baisser à 1 450. Je rappelle pour la petite histoire, on parlait tout à l'heure du Parc de l'Abbaye, terrain qui précédemment appartenait aux gendarmes, qui était proposé de la part de la majorité avant 2001 pour faire des logements sociaux. Ils proposaient à l'époque dans leur campagne de faire en accession à la propriété 600 logements, l'ancienne majorité proposait plus de 800 logements, je crois que c'était 900 et quelques en logements sociaux. Donc, oui, on n'a pas le même point de vue, on n'a pas les mêmes envies pour notre ville. En ce qui concerne, c'est vrai c'est votre sujet, l'écologie c'est ce qui vous a permis de trouver écho, donc je l'entends tout à fait, je n'ai certainement pas les bons termes. Nous, on avait parlé, je crois de quelque chose comme l'Agenda 21 et je crois qu'on a été élu pour 6 ans et donc, je vous rassure, on aura le temps de le mettre en œuvre. En ce qui concerne notre attachement au fait de s'occuper de notre planète, nous sommes en train de négocier avec, et vous le savez, avec VGP, puisqu'on en a déjà parlé, ...comment ça s'appelle...un composteur électromécanique, vous voyez vraiment ce n'est pas mon sujet, vraiment... qui va permettre simplement de ramasser les bio déchets qui, dans pas longtemps, seront obligatoirement ramassés séparément et de le faire sur notre territoire sans camion, avec plutôt du vélo, enfin voilà. Donc, oui ce n'est pas votre méthode, non ce n'est pas comme ça que vous le voyez. Mais en fait, les Saint-Cyriens ont choisi autre chose et donc, nous allons mettre en œuvre le programme que nous avons proposé. Y a-t-il d'autres prises de parole ? »

Monsieur LANCELIN :

« Merci Madame le Maire de me donner la parole. Je voudrai d'abord répondre à Monsieur CAPRONI qui m'appelle Monsieur LANCELOT, je voulais vous remercier. Je voulais vous remercier, parce que LANCELOT c'est une figure clé romanesque de la quête du graal et je vous remercie de me comparer à ce grand personnage. Enfin, je voudrai aussi vous parler d'écologie, parce que vous êtes contre la densification de la ville de Saint-Cyr, mais moi j'ai écouté une conférence il n'y a pas très longtemps, d'un certain Vincent CALBO, je ne sais pas si ça vous dit quelque chose. Il a notamment fait les Jardins de Babylone, c'est un architecte écologiste et lui il dit : il faut densifier les villes, parce que justement il ne faut pas construire dans les campagnes. Donc, quand on densifie la ville, en fait, on fait du bien à l'écologie et ce n'est pas l'inverse Monsieur CAPRONI. Bonne soirée. »

Madame le Maire :

« Je vous remercie. »

Madame DUCHON :

« Je voulais juste vous rappeler que c'était Monsieur LANCELIN qui avait levé la main et que je tiens à ce que vous respectiez, si cela était possible, de passer la parole à la majorité, quand ils lèvent la main, surtout quand c'est avant la minorité. Je vous remercie Madame le Maire. »

Madame le Maire :

« C'est entendu Madame DUCHON, merci Madame la Présidente. »

Monsieur CAPRONI :

« Oui, donc pour répondre rapidement sur notamment les constructions immobilières, le groupe Saint-Cyr en commun n'est pas contre l'arrivée totale d'habitants au sein de la ville, je vous rassure. On n'est pas dans une radicalité comme celle-là. Simplement, nous estimons que lorsque la Ville, notamment à la fin de ses exercices budgétaires ressort avec des millions en fonctionnement par exemple, on estime que la Ville n'a pas forcément besoin de vendre ces terrains municipaux et qu'elle pourrait les utiliser autrement. Voilà, c'est ce qu'on dit, on n'est pas du tout contre l'arrivée...de faire en sorte que plus personne n'arrive en ville, on n'est pas naïf, on sait très bien que les gens ont besoin de s'installer dans des villes autour de Paris. Voilà, c'est juste qu'il y a une nuance entre dire qu'on fait une pause et finalement continuer, même si vous dites que ce sont des engagements, vous avez encore la possibilité en tant que Maire d'arrêter ces projets, je pense que vous avez le pouvoir de le faire tout simplement. Concernant l'écologie et l'environnement, oui ça s'est sûr qu'on a bien vu que ce n'était pas forcément votre sujet de prédilection. Mais, on ne vous en tient pas forcément rigueur là-dessus, je pense qu'on a fait des propositions dans la campagne, vous en avez récupéré sans doute certaines et tant mieux, on est assez content et assez fier. Simplement, effectivement, on a une vision de long terme là-dessus, on estime effectivement que le changement climatique a commencé et

qu'il faut agir directement et ce n'est pas uniquement qu'avec des petites actions et des petits pas. Vous parlez par exemple des composteurs, c'est quelque chose qui est intéressant et qu'évidemment, nous on essaye de valoriser ce genre d'initiatives. Mais, on sait aussi que ce n'est pas suffisant et que quand on parle d'urgence climatique, on parle d'adapter complètement la ville aux changements. Il va y avoir des hausses de températures importantes, j'avais vu récemment une étude qui disait que les étés vont durer au moins 6 mois dans l'année d'ici une dizaine d'années. Je pense que c'est important de le prendre en compte et du coup d'adapter vraiment la ville à ces changements, et pour le moment effectivement, vous parliez d'Agenda 21, on n'a pas encore vu votre Agenda 21. Donc, je veux bien comprendre que ce soit la première année, mais c'est souvent la première année qu'on dévoile des plans. Si c'est un plan pluriannuel, il serait peut-être temps de nous le dévoiler pour voir un petit peu qu'est-ce qui va être fait et ça je le dis, parce que ça nous intéresse de savoir ce qui va être fait en matière d'écologie. C'est vraiment aussi une question de curiosité, savoir ce qui va être réalisé.

Ensuite, moi je voulais évoquer quelque chose d'un peu plus positif après ça, notamment sur la participation citoyenne. On a vu ça positivement l'arrivée du budget participatif, même si ce n'était pas forcément la forme qu'on aurait souhaitée. On est plutôt satisfait du fait qu'on propose aux habitants de proposer des projets pour la ville, donc ça c'est quelque chose qui va dans le bon sens, mais qu'il faut continuer à faire ce type de dispositifs en améliorant, en mettant en place par exemple un site internet pour déposer des projets, quelque chose d'un petit peu plus moderne dans l'approche. Ensuite, sur la participation citoyenne, donc on est satisfait de cet outil de démocratie participatif. C'est un modèle que nous défendons depuis le début, la démocratie participative, on aimerait que ce soit appliqué sur d'autres sujets dans la ville. Là-dessus, on pense qu'il y a vraiment une demande des habitants de pouvoir participer à la ville, notamment à travers par exemple des comités de quartiers, des commissions thématiques, des groupes action-projets, ça a été lancé dans des villes autour de nous, par exemple à Guyancourt, plus récemment à Fontenay-le-Fleury qui a fait un comité citoyen. Donc, moi je voulais savoir : est-ce que vous avez prévu d'autres outils de participation citoyenne en 2021 ou dans les prochaines années et est-ce que vous seriez être peut-être d'accord pour que nous nous renseignions ensemble sur ce type de dispositifs, et à proposer aux Saint-Cyriens ? Voilà. »

Madame le Maire :

« Alors, ensemble en commun ? C'est-à-dire en commun comme Saint-Cyr en commun, Guyancourt en commun, Ile-de France en commun...en commun quoi ? »

Monsieur CAPRONI :

« Pas Fontenay-le-Fleury. »

Madame le Maire :

« Ah ! c'est vrai. Donc, vous l'aurez compris, si à titre personnel je n'ai pas de compétences fines, comme vous pouvez l'avoir, sur l'écologie, vous ne doutez pas que dans mon équipe, nous avons quelques personnes qui y sont attachées. Je vous rappelle qu'on a des équipes qui représentent quand même toutes les catégories de personnes de la ville. Donc, est-ce qu'on veut développer, oui on le fera, mais pas uniquement pour le participatif, et dans 6 ans de mandat. Est-ce qu'on vous y associera, peut-être ou pas. Je vais vous dire très honnêtement : il y a un an quand j'ai été élue, j'avais tellement envie de travailler avec vous, il y avait des choses qui m'avaient un peu bluffées, j'avais envie. Aujourd'hui, très sincèrement beaucoup moins. Donc, je ferai le strict nécessaire. Sur ce, le débat doit avoir lieu. Je vais donner la parole à Madame AGNERAY et à Monsieur LANCELIN, et à Monsieur Frédéric BUONO qui avait demandé la parole et levé la main, et puis nous voterons le fait que ce débat a bien eu lieu. »

Madame AGNERAY :

« Madame le Maire je vous remercie. Ecoutez, en fait c'était ma prise de parole sur la participation citoyenne, donc c'est quelque chose qui me tenait à cœur et j'aurais bien voulu le dire. Donc, je renouvelle la demande pour qu'on se rejoigne ensemble sur les dispositifs et les mettre en œuvre. Donc, voilà, je reprendrai la parole une autre fois. Merci. »

Madame le Maire :

« Bon, du coup j'ai répondu, je vous remercie. »

Monsieur LANCELIN :

« Juste pour vous expliquer, le réexpliquer, le mécanisme des finances publiques Monsieur CAPRONI. Vous dites qu'on est assis sur un tas de noisettes qui ne sert à rien. Si vous aviez bien lu le document que je vous ai transmis pour ce conseil municipal, vous verrez qu'il y a quand même 28 millions d'euros qui vont partir d'ici deux ans, rien que pour les bâtiments publics qu'on va construire et ces bâtiments publics, on ne les construit pas pour se faire plaisir. On les construit parce qu'il y a de nouveaux Saint-Cyriens qui arrivent et, comme vous l'avez souligné précédemment, ces Saint-Cyriens ils veulent mettre leurs enfants dans des écoles et on construit des écoles qui vont avec, et on construit des gymnases qui vont avec, et on construit l'ensemble des bâtiments publics qui leur permettent de vivre agréablement dans notre ville. Donc, cet argent-là, on n'est pas assis dessus, c'est pour un investissement à venir, parce que la PPI est sur du long terme, elle n'est pas seulement sur le budget à venir. Il faut bien comprendre ce mécanisme-là pour comprendre pourquoi est-ce qu'on anticipe ces dépenses-là. On a anticipé ces dépenses-là en faisant un report sur les investissements et demain, quand on va pouvoir payer, on évitera d'avoir une ville qui est trop endettée. C'est ça l'objectif Monsieur CAPRONI, ce n'est pas de se faire plaisir. »

Madame le Maire :

« Je vous remercie Monsieur LANCELIN. »

Monsieur BUONO :

« Oui, donc j'ai remarqué avec plaisir que Monsieur CAPRONI quand même n'insultait pas trop l'avenir, parce que, bon, on est contre les nouvelles constructions, mais on n'est pas contre le fait d'aller capter le vote des nouveaux arrivants, quand même, il ne faut pas charrir. Effectivement, c'est quand même une bonne idée de ne pas trop ostraciser les nouveaux arrivants qui ne sont pas venus là juste pour nous empêcher de respirer. Ils sont venus là aussi parce qu'ils aspirent à un meilleur cadre de vie et que c'est à Saint-Cyr-l'Ecole qu'ils le trouvent. Après sur la partie écologique, bon, on est plutôt concentré sur le cadre de vie, parce que ce n'est pas à Saint-Cyr-l'Ecole qu'on va sauver la planète. C'est à Saint-Cyr-l'Ecole qu'on peut améliorer le cadre de vie des personnes. C'est plutôt au niveau de la Chine que ça se passe, vous voyez, sauver la planète et puis à l'Inde aussi dont on ne parle pas beaucoup, et puis on a des amis allemands à côté qui ont arrêté le nucléaire pour nous asphyxier avec leurs centrales électriques au charbon. Il y a des sujets quand même qui nous dépassent largement. Alors, c'est vrai qu'on va peut-être préparer la ville à subir des étés de 6 mois dans 10 ans. Moi, ça fait 20 ans que je suis un petit peu le sujet et ça a même été pour moi un sujet de MBA. L'écologie dans les entreprises, ça fait 20 ans que c'est la dernière chance, donc ça fait 19 ans qu'on devrait être morts quoi, et puis je vais vous renvoyer peut-être à des unes de magazines des années 80 qui nous prévoyaient une glaciation. Donc, les prévisions, elles n'engagent pas grand monde surtout à des horizons si lointains. Donc, on va essayer de prendre soin des Saint-Cyriens, je pense que c'est le minimum qu'on leur doit. C'est pour ça qu'ils nous ont élus. Mais, on n'est pas des sauveurs, donc inutile de se prendre pour ce que l'on n'est pas en fait. On reste modestement au niveau où on doit rester. Merci à vous, bonne soirée. »

Madame le Maire :

« Je vous remercie. Donc, comme je l'avais dit, les trois dernières prises de paroles. Je vous propose que nous passions au vote. J'ai bien vu Monsieur CAPRONI, Madame AGNERAY, on a fait le débat, il a eu lieu. Madame Lydie DULONGPONT, je pense qu'on a un peu fait le tour là. Alors, je vous redonne la parole à chacun, mais très brève et vous statuez. »

Monsieur CAPRONI :

« Oui, merci Madame le Maire. C'était juste pour terminer, puisqu'effectivement on a peut-être été un petit peu long, après, bon, on essaye de mener quand même un débat... »

Madame le Maire :

« On n'essaye pas, on le fait. »

Monsieur CAPRONI :

« On essaye de le faire en tous cas. Pour finir, moi j'avais juste une prise de parole sur les moyens en général de fonctionnement de la ville. Donc, on vous a fait la remarque que lors du point sur ce débat d'orientation budgétaire que les postes d'encadrement étaient privilégiés. Mais, de ce que j'ai compris, c'est

que du coup, c'est des montées en grade, d'après ce qu'a dit Monsieur BUONO. Pour autant, vous avez parlé de propreté à un moment donné, là-dessus on n'a pas trop la même lecture. Après on a peut-être des sentiments différents sur l'état de propreté de la ville, mais moi, je n'ai pas du tout les mêmes échos et donc, je ne féliciterai pas forcément d'amélioration sur la propreté de la ville. Alors, j'ai vu que la ville était plus propre après l'action citoyenne de cet été, j'ai vu aussi que la ville était plus propre lorsqu'il y a eu les étapes cyclistes Tour de France et Paris-Nice. Là, c'est vrai que la ville avait été préparée. En fait, elle est préparée lorsqu'il y a les projecteurs sur la ville, mais, sinon le reste du temps, je ne pense pas que les Saint-Cyriens trouvent la ville forcément très propre. Voilà. Donc, là c'était sur la partie propreté où d'ailleurs vous... »

Madame le Maire :

« On conclut vite, il y a encore deux personnes de votre groupe derrière, on aimerait... »

Monsieur CAPRONI :

« Je vais terminer, d'accord. »

Madame le Maire :

« Je vous remercie. »

Monsieur CAPRONI :

« On vous avait proposé un plan pluriannuel de propreté. Vous n'avez pas souhaité mettre en place quoi que ce soit là-dessus, j'aurais aimé vous entendre un peu plus longtemps sur effectivement votre projet de relations politiques, puisque c'est ça aussi le débat, c'est de vous entendre, d'entendre la majorité. Nous, on a exprimé notre point de vue, c'est vrai que je pensais que Madame DUCHON peut-être, en tant que présidente de groupe, allait s'exprimer pour évoquer la politique générale de la ville, mais ce n'est pas le cas, c'est dommage. Donc, pour terminer, juste pour savoir s'il y aura des actions, notamment sur la propreté, mais apparemment pour vous la ville est propre, donc il n'y aura sûrement pas d'actions. Donc, pour moi, j'ai terminé, je laisse la parole à... »

Madame le Maire :

« Je vous remercie Monsieur CAPRONI, nous allons passer à Madame AGNERAY Armelle. »

Madame AGNERAY :

« Alors en fait oui, c'était une question que je souhaitais poser au début du débat, la même que mon collègue un peu. Pourriez-vous nous présenter les grands axes prévus pour l'année à venir ? »

Madame le Maire :

« On a fait mieux que ça, on vous a présenté les grands axes pour les 6 prochaines années à venir, ça s'appelait le programme et donc, la devise de l'équipe est bien « Je dis ce que je fais et je fais ce que j'ai dit ». »

Madame AGNERAY :

« Et du coup, est-ce qu'il y a des points spécifiques qui sont prévus à mettre en œuvre dans l'année à venir sur ce programme de 6 ans ou pas ? Est-ce qu'il y a des points qui vont être concrétisés sur l'année à venir spécifiquement, puisque là, le débat, c'est sur la politique générale de l'année, si j'ai bien suivi ? »

Madame le Maire :

« Non, sur la politique générale de la commune. Donc, malheureusement la politique générale se juge difficilement sur une année, mais plutôt sur un mandat, des fois plusieurs, mais vous voulez savoir qu'est-ce qui va sortir cette année, c'est ça ? »

Madame AGNERAY :

« C'était une des questions, tout à fait. »

Madame le Maire :

« Donc, comme vous avez pu le voir, il y a déjà le budget participatif qui a été enclenché, qui était une promesse de campagne. Nous avons en termes d'immobilier, un double gymnase qui va ouvrir en septembre,

une maison des associations qui va ouvrir en septembre, un groupe scolaire Bizet-d'Ormesson qui va ouvrir en septembre. Nous sommes en train de préparer, et vous l'avez vu dans les délibérations, des enfouissements de réseaux, afin de refaire ensuite des rues, puisque le projet de l'équipe Saint-Cyr au Cœur était de plus travailler le quotidien et la proximité. Donc, la rue Casanova va être terminée, c'est fait en lien et en concertation, certes pardon, avec les habitants et pas forcément avec vous précisément et les habitants que vous souhaitez. Nous allons refaire l'avenue Charles de Gaulles, ça fait partie aussi des gros aménagements qui vont pas mal occuper nos services. Voilà, après certes je ne ferai pas de maisons de quartier, il me semble qu'on avait eu un débat avant le premier tour avec votre équipe, dans lequel vous expliquiez que vous souhaitiez faire des maisons de quartier, racheter des pavillons aux promoteurs pour pas que ce soit vendu et je vous avais demandé comment vous le financeriez. A ce moment-là, vous n'aviez pas de réponse, mais j'imagine qu'aujourd'hui vous devez en avoir. Bon, entre-temps il y a eu un vote et c'est nous qui allons mettre en œuvre notre programme. Donc, voilà, je pense que j'ai répondu à vos questions ? »

Madame AGNERAY :

« Je vous remercie. »

Madame le Maire :

« Je vous en prie. Alors Madame DULONGPONT Lydie et ce sera la dernière prise de parole, puisqu'après nous passerons au vote du fait que ce débat a bien eu lieu. »

Madame DULONGPONT :

« Oui, bonsoir à tous. Je suis un petit peu embêtée parce que j'ai plusieurs prises de paroles. Je sais qu'il est tard, mais... »

Madame le Maire :

« Ce n'est pas qu'il est tard, c'est qu'on doit avoir un débat, on l'a, donc si vous pouvez être synthétique, nous répondrons. »

Madame DULONGPONT :

« J'aurai quand même quelques questions. Donc, concernant le fonctionnement de nos écoles, vous aviez réduit le nombre d'ATSEM lors du mandat précédent. Quel sera votre choix pour ce mandat ? Ensuite j'aurai une question qui concerne la prévention de la délinquance et ensuite ce sera sur la sécurité des routes et la mobilité douce. »

Madame le Maire :

« D'accord, alors première question : est-ce que j'ai fait partie d'une majorité qui a fait baissé le nombre d'ATSEM ? Oui, oui. En fait, nous avons retravaillé le déploiement des ATSEM en fonction du nombre d'élèves et non plus en fonction du nombre de classes. C'est-à-dire que jusque-là, nous mettions une ATSEM par petite section et pour avoir plus d'ATSEM, l'Education Nationale divisait les classes de petites sections en deux et comme ça, au lieu d'avoir une ATSEM ou deux ATSEM, ils en avaient deux ou quatre. Nous avons proportionné ceci en lien, bien entendu, avec l'Education Nationale qui a très bien compris notre démarche et avec nos ATSEM, et nous avons mis en place la charte des ATSEM qui a été signée et qui comme vous le faisiez remarquer, la charte des promoteurs est un peu longue à sortir, la charte des ATSEM a été signée je crois il y a deux ou trois mois. Donc, vous voyez, en effet, ce sont des choses qui prennent du temps. La deuxième question vous disiez que c'était la prévention de la délinquance, c'est ça ? Allez-y. »

Madame DULONGPONT :

« Oui, merci. Donc, en fait dans votre programme parmi vos dix mesures coup de cœur, il était question de la mise en place d'éducateurs de rue et c'était aussi présent dans le programme de Saint-Cyr en commun, et vous aviez évoqué les difficultés pour leur embauche. Voilà, c'est important, donc on n'a pas fini le débat, donc c'est pour ça que je tenais quand même à poser ces questions-là : qu'en est-il et vers quelle solution vous orientez-vous si cela n'est finalement pas possible tout de suite ? »

Madame le Maire :

« Alors, je vous confirme que cela ne sera pas possible toute de suite et cela a bien été évoqué, que ce sera fait dans le mandat. Nous allons pouvoir bénéficier d'une aide du Département qui n'est pas complètement neutre, puisque n'étant plus en zone CUCS, normalement nous devons prendre 80 % du fonctionnement de

ce genre de poste, pardon 70 % puisque le Département avait quand même consenti à verser 30 % même sur les zones non CUCS. Là aujourd'hui, la donne a changé, le Département peut reprendre jusqu'à 80 % de ce genre de poste, donc nous sommes en négociation. Il est évident que les villes qui étaient en CUCS, qui ont maintenu le service de prévention d'éducateurs spécialisés, sont prioritaires pour être reprises par le Département et donc il faut que ça s'inscrive dans le budget du Département aussi. Donc, nous travaillons là-dessus bien sûr de façon régulière et dès que ce sera possible, nous ferons ces embauches. Vous aviez une troisième intervention Madame DULONGPONT ? »

Madame DULONGPONT :

« Oui, merci pour ces réponses. En ce qui concerne la sécurité sur les routes et la mobilité douce, dans votre programme vous indiquez favoriser l'implantation d'une voie cyclable sécurisée sur l'ensemble des grands axes. Les cyclistes professionnels ont eu le plaisir à rouler sur nos routes lors des étapes cyclistes. Il serait bien que les Saint-Cyriens puissent aussi bénéficier de conditions favorables à l'usage du vélo, notamment sur les routes départementales, c'est la sécurité de tous les Saint-Cyriens qui est en jeu, il n'y a pas que les cyclistes, il y a les piétons, il y a les personnes à mobilité réduite. On a deux grandes départementales justement où les automobilistes vont très vite... »

Madame le Maire :

« Cinq dans la ville. »

Madame DULONGPONT :

« On a la D10 et la D7 où... »

Madame le Maire :

« On a 5 grandes départementales sur la ville. »

Madame DULONGPONT :

« Oui, non, mais je parlais de celles où il y avait des automobilistes qui roulent très vite... »

Madame le Maire

« Ah, parce que sur la D11, ils ne roulent pas vite et sur la rue Marat ils ne roulent pas vite...ah non, pardon. »

Madame DULONGPONT :

« Bon, écoutez, en tous cas sur ces axes-là, il y a clairement des problèmes de sécurité par rapport aux riverains. C'est le cas pour la D7 où il y a des chaussées en mauvais état et il nous semble donc, que travailler sur la réduction de la vitesse sur ces routes où le respect de la vitesse autorisée est primordial, et je tenais à vous dire en fait que vous avez déjà dit pendant la campagne électorale que c'était un avantage pour la ville d'être à la fois maire et élue au Département, et donc voilà, je ne sais pas si vous allez vous représenter aux élections départementales. Mais, si c'était le cas, est-ce que vous comptez défendre des aménagements routiers de qualité et qui améliorent la sécurité et la tranquillité des riverains sur ces grandes voies qui traversent notre ville ? Merci. »

Madame le Maire :

« Je vous en prie. Alors, non, non, non, je ne vais jamais défendre les dossiers de la ville de Saint-Cyr, d'ailleurs ça ne se voit pas. Entre le moment où le conseiller départemental était de Bois-d'Arcy, d'une autre majorité et aujourd'hui, vous n'avez qu'à faire les comptes de ce qui a été distribué, je pense qu'on est pas mal.

Concernant la sécurité sur les RD qui traversent la ville et je parle des 5, parce que j'ai bien compris que vous, vous utilisez la D7 et la D10, mais il y en a quand même d'autres et les Saint-Cyriens les utilisent. Oui, évidemment que l'objectif c'est de réduire la vitesse. Je me suis déjà exprimée là-dessus, pendant des années les maires de droite, de gauche, peu importe, ont essayé de fluidifier les grands axes pour que ça passe vite et que finalement ça ne fasse pas de bouchons. Nous, on en a beaucoup discuté pendant la campagne et c'était vraiment une conviction chez moi. Moi, je pense qu'au contraire, moins on fluidifie, plus ça bouchonne au départ et moins les gens ont envie de passer chez nous, et mieux ça me convient. Voilà.

Concernant les aménagements dit sécuritaires, parce que la vitesse c'est une chose, la sécurité en est une autre, et vous voyez, par exemple, quand je pense à des voies qui ne sont pas forcément d'ailleurs départementales, la rue Francisco Ferrer, entre 7h30-7h45 et 9h30, vous ne pouvez pas faire de grande vitesse là-dessus, vous êtes colle-colle. Par contre, en effet le soir passé 21h, il arrive d'avoir des prises de vitesses assez désagréables, eh bien oui ! nous travaillerons les aménagements routiers. Cette RD 7, dont vous déplorez l'état et je m'en excuse Madame DULONGPONT, est aussi la RD7 qui a supporté les travaux sur ces 20 dernières années, aller 15, de la station d'épuration qui sert à 18, 19 communes, pas des petits travaux quand même, on est sur quelque chose d'assez important. C'est aussi la route qui a supporté les travaux du tram qui commence à voir le bout de la fin, alors oui elle va demander à être refaite, et je comprends aussi que le Département, comme nous les maires, préfère la refaire au moment où il n'y a plus de camions qui passent dessus et où les ouvrages sont livrés. Donc, bien sûr à ce moment-là, je serai très à l'écoute de mon collègue Monsieur REYNAL pour aller travailler sur les propositions. Mais, vous savez, je suis conseillère départementale et évidemment je saisis toutes les occasions que je vote en conseil départemental pour les proposer à toutes les villes de notre canton. Mais de surcroît, il me semble quand même que vous soyez conseiller départemental ou pas, le Département a cette fâcheuse habitude d'aller travailler avec les services des villes. Donc, les demandes des villes sont remontées au Département. Donc, vous serez ravis de savoir, que oui, je vais travailler pour une continuité de la piste cyclable jusqu'à Bailly, que oui, je vais travailler sur une diminution de la vitesse sur la RD7 et que oui, nous allons aussi travailler bien entendu sur la sécurisation des passages d'un trottoir à un autre, sur des endroits qui ne sont pas simples, je vous rappelle qu'à certains endroits il y a aussi des murs...donc voilà. Il y a des trottoirs qui font à peu près 20 cm, on ne peut pas considérer que c'est un trottoir et donc il faut traverser la route, on n'a plus le choix. Voilà, je pense avoir répondu à l'ensemble de vos questions.

Je vous remercie. Nous allons passer au vote, donc je rappelle que le vote est le fait de voter comme quoi le débat a bien eu lieu.

Y a-t-il des votes contre ?

Des abstentions ?

Ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie.

• **Entend** le compte-rendu des décisions prises par Madame le Maire en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil municipal en date du 25 mai 2020 en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Madame le Maire :

« Avez-vous des questions sur les décisions ? »

Madame DULONGPONT :

« J'ai lu avec attention la décision n° 2021/03/60 concernant la maintenance de la tribune télescopique du Théâtre Gérard Philipe et j'aurai trois petites questions : est-ce qu'en 2020, la transformation de la tribune a été moins fréquente que les années précédentes ? Si l'entreprise intervient moins que le forfait prévu des 17 136 € TTC pour un an, la Ville doit-elle tout de même payer le montant total ? Et dernière question : Si la ville a besoin d'une intervention supplémentaire par rapport à ce contrat, comment cela se passe au niveau financier ? »

Madame le Maire :

« Alors, le montant de ce contrat d'entretien est en effet le même avec ou sans Covid, avec ou sans pliage, mais permet de maintenir en état un équipement qui est fort vieillissant et qui malheureusement demande beaucoup, et je vais sur votre deuxième question, de bons de commandes supplémentaires hors contrat, parce que c'est quelque chose qui vieillit assez mal. Ça correspond à des années où on aimait bien les choses amovibles. Vous vous rappelez les cloisons amovibles, tout le monde mettait ça parce que c'était génial, vous aviez une pièce de 80 m², vous faisiez deux pièces de 40 m², c'était magnifique, sauf que très vite ça ne ressemblait plus à rien, ça refermait plus et ce n'était pas très beau. Nous sur des gradins, on ne peut pas se permettre de les laisser en mauvais état, parce qu'il y a une vraie question de sécurité et donc ce contrat de

maintenance, c'est l'assurance que le théâtre est en état et ne fait pas état seulement du pliage des tribunes, il fait aussi état du contrôle régulier et je crois, imposé par nos assurances sur l'installation. »

Madame DULONGPONT :

« Parce qu'en fait sur le document, il est stipulé qu'après chaque intervention, la société HUSSON perçoit 5 512 € TTC pour son intervention et donc qui est rapporté à un forfait global pour un an, et on peut donc supposer que par rapport à ce montant de 17 136 €, la Ville fait appel à cette entreprise 3 fois par an, mais du coup... »

Madame le Maire :

« En moyenne. »

Madame DULONGPONT :

« ...vous me parlez en fait de maintenance qui est en dehors peut-être de ces interventions spécifiques de pliage de tribune, mais... »

Madame le Maire :

« Non, peu importe la tribune pour qu'elle soit garantie par les assurances, doit être un minima pliée et dépliée trois fois dans l'année et ça correspond au contrat. »

Madame DULONGPONT :

« Donc, ça veut dire que s'il y a une intervention supplémentaire de pliage/dépliage, on repaye ces 5 512 € en plus des trois fois. »

Madame le Maire :

« Tout à fait, c'est en plus. »

Madame DULONGPONT :

« D'accord et est-ce que vous pouvez me dire en 2020 combien de fois elle a été pliée/dépliée ? »

Madame le Maire :

« Alors, non je ne suis pas capable de le faire, donc on posera la question aux services et ils vous enverront la réponse. »

Madame DULONGPONT :

« Oui, d'accord, parce que par rapport à ce montant-là, je pense qu'on y réfléchit à deux fois quand-même. »

Madame le Maire :

« Je vous le confirme, c'est aussi pour ça que la prochaine salle des fêtes fait un peu moins de 300 m² et qu'on ne dépliera plus les gradins, on aura l'entretien des trois fois pour être garanti d'entretien et on ne touchera plus aux gradins. »

Madame DULONGPONT :

« Je vous remercie, c'était ma seule question par rapport aux décisions. »

- **Prend acte** de la communication des conventions de mécénat intervenues avec des donateurs pour le Paris-Nice.

- **Entend** les questions orales du groupe des élus « Saint-Cyr-l'École en commun », lues par leur auteur et les réponses de Madame le Maire.

1/ Madame Catherine LONDADJIM : « Depuis de nombreux mois, il flotte au-dessus du quartier de l'Épi d'Or, le soir vers 20 heures, une forte odeur de plastique ou caoutchouc brûlé, notamment lorsque le vent

provient de l'ouest - sud/ouest. Ce problème a-t-il déjà été rapporté par des habitants ? La Municipalité peut-elle enquêter sur ce phénomène quant à son origine et prendre des mesures pour que cela cesse ? »

Réponse à la question de Madame LONDADJIM par Madame le Maire : « La difficulté n'a pas été remontée par des habitants. Nous allons donc mener l'enquête. Et nous reviendrons vers vous. »

2/ Madame Marie LITWINOWICZ : « *A compter du 5 avril 2021, environ 50% de la population saint-cyrienne va se voir diminuer de la moitié du ramassage des ordures ménagères qui passera de 2 à 1 fois par semaine. Cette diminution du ramassage sera-t-elle répercutée sur le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ? »*

Réponse à la question de Madame LITWINOWICZ par Madame le Maire : « La diminution de la collecte des ordures ménagères exclusivement dans l'habitat pavillonnaire permet d'adapter la fréquence de collecte au besoin des usagers qui, la plupart du temps, présentent des bacs non pleins à la collecte. L'optimisation des tournées participe à la maîtrise des coûts, mais ne permet pas de compenser la hausse des charges. Cette optimisation permet également de limiter notre impact environnemental. Par contre, sachez que la tarification sera revue dans le cadre de la mise en place de la TECO (tarification éco-responsable). »

3/ Monsieur Mehdi BELKACEM : « *Des riverains se plaignent régulièrement de problèmes de véhicules ventouses sur la voie publique, un problème connu depuis des années. Cela a pour conséquence d'occuper des places de parking, et selon certains habitants cela peut aussi engendrer du trafic et nourrir le marché noir, créant un sentiment d'insécurité. Qu'est-ce qui est fait et sera fait par la Ville pour lutter contre ce fléau ? »*

Réponse à la question de Monsieur BELKACEM par Madame le Maire : « Monsieur le Conseiller municipal, vous nous parlez là d'un problème connu depuis des années et dont toutes les villes de France font les frais. En ce qui concerne Saint-Cyr-l'École, nous disposons d'une convention avec une fourrière et chaque véhicule enlevé coûte autour de 350 euros. Cette somme est facturée à la ville si le propriétaire du véhicule, identifié sur la carte grise, ne vient pas chercher son véhicule dans les 7 jours après son enlèvement à la fourrière. Cette facturation à la ville ne nous empêche aucunement de tenter d'identifier le réel et actuel propriétaire du véhicule pour nous faire rembourser, nous le faisons d'ailleurs à chaque fois, mais cette recherche revêt un caractère assez incertain.

Il faut également savoir que la ville n'est responsable que d'une partie des places de stationnement de son territoire. De nombreuses places qui pourraient laisser à penser qu'elles sont sur le domaine public, sont en réalité du ressort des bailleurs. Bien entendu notre ville a souhaité faciliter les démarches en mettant à disposition de ces bailleurs les avantages de la négociation de son contrat de fourrière, mais comme il résulte du droit actuel que la demande est facturée au demandeur, vous comprendrez que nous ne croulons pas sous les demandes.

Depuis notre nouvelle convention signée en septembre 2020, ce sont 97 véhicules qui ont été enlevés dont 52 à la demande de la Police municipale.

La montée de leur effectif dans les années à venir renforcera leur efficacité. Sur le domaine des Résidences Yvelines Essonne, un travail minutieux et adapté (autant que faire se peut, au vu de l'existant) a été mené pour que la réhabilitation prenne en compte cette difficulté. Sujet complexe, qui demande une attention de tous les jours. »

4/ Monsieur Christophe CAPRONI : « *Nombreux sont les habitants qui découvrent tardivement que des travaux vont être réalisés dans leur quartier ou dans notre commune. Nous savons qu'ils apparaissent dans le magazine de la ville par période, mais pourriez-vous mettre à disposition en ligne sur le site internet de la ville un suivi de tous les travaux en cours (municipal, départemental...) et ceux prévus dans l'année 2021 afin que les habitants puissent avoir une vue d'ensemble et une information centralisée ? »*

Réponse à la question de Monsieur CAPRONI par Madame le Maire : « Le site de la ville évolue régulièrement et la création d'une catégorie travaux fait partie de nos projets depuis de nombreux mois. Une évolution était nécessaire dans l'arrière-plan de notre site pour nous permettre de mener à bien ce projet.

Cette évolution a été conduite il y a dix jours à la faveur de la grosse mise à jour WordPress que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer lors de la question orale de notre collègue Mehdi BELKACEM. Chose amusante, votre question est arrivée juste après la mise en ligne de cette possibilité que je vous laisserai découvrir sur saintcyr78.fr.

Sur la question du suivi des travaux, je rappelle que des demandes d'arrêtés municipaux arrivent tous les jours pour à peu près tout et n'importe quoi... Il n'est pas question de tout publier tel quel sur le site car les entreprises ne respectent pas toujours les délais et les dates qu'elles indiquent et toute demande de travaux n'intéresse pas forcément les riverains. J'ajoute aussi que tout le monde n'est pas forcément connecté à Internet, nous tenons donc à préserver la communication classique aux riverains par le biais de tracts dans les boîtes aux lettres. Ce format ne fonctionne d'ailleurs pas si mal si l'on considère les retours que nous avons. »

5/ Madame Lydie DULONGPONT : « *Question à Madame le Maire. Un groupe de riverains se plaint de fumées désagréables et nocives émises par un restaurant de grillades très connu rue du Pont de Dreux depuis plusieurs années. La Ville aurait été avisée de cela lors d'une balade urbaine et vous auriez indiqué que vous alliez vous occuper de ce problème. Or, les nuisances persistent toujours et sont d'autant plus difficiles à supporter actuellement avec le recours au télétravail et les températures en hausse. Au point que désormais, un des riverains ne sait plus comment s'y prendre pour que ce problème soit étudié et menace d'attaquer la ville en justice. Pourriez-vous s'il vous plaît apporter des réponses sur ce dossier à notre groupe mais aussi aux riverains qui subissent cette situation ?* »

Réponse à la question de Madame DULONGPONT par Madame le Maire : « Madame la Conseillère municipale, pourriez-vous préciser votre question je vous prie. Je n'ai connaissance que d'un restaurant de grillade à l'Épi d'Or et il est en ce moment fermé.

(...)

Je pense en effet que vous vouliez parler des Halles du Portugal, c'est important de nommer les choses, qui exercent une activité d'épicerie et de vente à emporter de restauration rapide.

La dernière commission de sécurité du 14 mars 2016 a donné un avis favorable à cet établissement. Lors de sa visite, la commission a prescrit un entretien et un nettoyage régulier des extracteurs de fumées.

Par suite d'un courrier de riverains, en novembre dernier, nous avons échangé avec le propriétaire pour envisager des mesures supplémentaires pour faire cesser le trouble, bien qu'il soit particulièrement difficile à caractériser et à constater en l'absence de constat d'huissier et de mesure régulière. Je me suis notamment rendue sur place en personne il y a un mois et demi. Le propriétaire a fait procéder à la modification de son installation il y a quelques jours, en changeant l'orientation de son extracteur de fumée et en ajoutant un filtre supplémentaire avec à la clé pour lui, un investissement conséquent (plus de 40 000 €).

La prochaine commission de sécurité qui doit se tenir le 12 avril 2021, sera justement l'occasion d'aborder ces questions. Compte tenu de la bonne volonté du propriétaire, et bien que ces aménagements prennent toujours trop de temps pour ceux qui subissent les nuisances, nous n'en sommes pas encore à considérer utile le lancement d'une procédure contentieuse très coûteuse, longue et hasardeuse. »

6/ Madame Catherine LONDADJIM : « *Les St-Cyriens âgés ayant été contactés par les services de la mairie et ayant reçu leur 1^{ère} injection sont très satisfaits de l'organisation du Centre de Vaccination installé Place Sépard.*

Lors du dernier conseil municipal, vous nous annonciez avoir reçu 600 doses et qu'à partir de fin mars des rendez-vous seraient disponibles sur Doctolib, pouvez-vous nous fournir une date plus précise ? »

Réponse à la question de Madame LONDADJIM par Madame le Maire : « Les villes qui participent au centre de vaccination ont à présent pu écluser leurs listes d'attente. Les créneaux Doctolib seront donc ouverts à compter du 4 avril. Selon la répartition suivante, selon les recommandations de l'ARS, en pourcentage de premières doses : 10% pour les quotas médecins, 50% pour les listes d'attente des villes (inscriptions par téléphone et accueil physique), 40% pour Doctolib. Les villes qui n'auraient pas

suffisamment de patients à envoyer pour les créneaux qui les concernent pourront bien sûr nous demander de réaffecter ces demandes vers Doctolib. »

Madame Catherine LONDADJIM : *« Savez-vous combien de personnes ont été vaccinées dans le centre de St Cyr depuis son ouverture ? »*

Madame le Maire : « Oui, depuis son ouverture, 2 317 personnes ont été vaccinées à Saint-Cyr dont 360 Saint-Cyriens. »

Madame Catherine LONDADJIM : *« D'autre part, avec quelles villes avez-vous pu obtenir des partenariats pour la prise en charge commune des frais liés à la mise en place de personnel pour la partie administrative et téléphonique ? »*

Madame le Maire : « Certaines villes ont effectivement fait le choix de nous aider à prendre en charge les frais de mise en place de ce centre. Fontenay-le-Fleury et Bois-d'Arcy prennent en charge chacune l'équivalent d'un temps plein, Vélizy l'a également fait dans l'intervalle où son centre n'était pas encore ouvert, et le Chesnay-Rocquencourt a accepté de nous mettre à disposition un informaticien à la demande. Il y a également Bailly, Rennemoulin et Noisy-le-Roi, soit 3 communes de moins de 5 000 habitants pour lesquelles il était difficile de dégager un poste à temps complet. Néanmoins ce centre nécessite au quotidien la participation de nombreux bénévoles et élus et Voisins Solidaires soit au minimum 3 personnes qui se relaient en permanence, de médecins et d'infirmières, soit 6 personnes, qui acceptent de venir sur place chaque semaine.

Pour les personnels administratifs qui sont au nombre de 6 en permanence, nous faisons prioritairement appel, sur la base de volontariat, à des agents dont la charge de travail est réduite à cause de la pandémie. Je tiens d'ailleurs à saluer le travail et l'investissement de tous. Le sens de l'intérêt général de nos fonctionnaires prend dans cette aventure toutes ses lettres de noblesse. »

Madame Catherine LONDADJIM : *« Le centre d'appel que vous évoquiez a-t-il pu être mis en place et si non pourquoi ? »*

Madame le Maire : « Le centre d'appel : il y en a eu deux. Un centre d'appel en interne mis en œuvre avec les personnels volontaires occupant des postes où l'activité est ralentie avec la crise sanitaire (agents du service culturel, du théâtre, du cinéma) et ils ont souhaité s'investir dans ce centre d'appel. A partir de la liste de départ, celle des personnes vulnérables, ils ont pris des rendez-vous pour ces dernières. Depuis le mercredi 24 mars dernier, un centre d'appel extérieur fonctionne. Il est ouvert 6 jours sur 7, de 8 heures à 20 heures en semaine et de 8 heures à 18 heures le samedi. Il est accessible après passage par un serveur interactif qui oriente les habitants par ville et par demande. Malheureusement, les autres villes ne se sont pas associées avec Saint-Cyr-l'Ecole. En téléphonant à la ville de Saint-Cyr-l'Ecole, il est demandé aux personnes de quelle ville elles dépendent : si c'est Saint-Cyr-l'Ecole, elles sont mises en relation avec quelqu'un, si c'est Bois-d'Arcy, il leur est communiqué le numéro de la personne à contacter pour s'inscrire à Bois-d'Arcy. A Noisy-le Roi, il y a une réflexion en cours et la possibilité de se rallier au centre d'appel reste ouverte. »

Madame Catherine LONDADJIM : *« Enfin, afin de contenir au plus vite l'épidémie, avez-vous déjà trouvé tout le personnel nécessaire ? Pour information à Vélizy les soignants de la ville ont reçu un formulaire d'inscription afin de se proposer comme volontaire rémunéré pour vacciner la population. Un appel auprès des soignants de la ville a-t-il été réalisé à Saint-Cyr-L'Ecole ? »*

Madame le Maire : « Dès le printemps 2020, nous avons pris contact avec les soignants afin d'organiser la vaccination si l'État nous laissait gérer. Nous avons donc anticipé et avons demandé au Professeur OUAZANA, médecin bien connu à Saint-Cyr-l'École, de coordonner leur participation et son intervention a été décisive pour la mise en place du centre de vaccination. Ceux de Saint-Cyr ont donc pu être associés dès le départ, ceux des autres villes les ont très vite rejoints peu après. »

Madame le Maire :

« Je crois qu'on a terminé les questions, je vous rappelle qu'il est important de venir signer le parapheur à la mairie, malheureusement ça on n'a pas encore réussi à le dématérialiser, mais on y arrivera j'en suis sûre. Le parapheur se trouvera au niveau du secrétariat du Maire, au premier étage. Je vous remercie, la séance est levée, il est 23h40. Bonne soirée à tous. »

CLOTURE DE LA SEANCE A 23H40
